

11767686

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/04/2025  
Retour Préfecture : 01/04/2025



## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 30 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 30 janvier 2025

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance. ....	6
3 - Communications du Président.....	6
4 - Procès-verbaux des séances du 14 novembre et 19 décembre 2024. Approbation. ....	6
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	7
6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Année 2023. ....	8
7 - Rapport sur la situation en matière de développement durable d'Amiens Métropole. Année 2024.....	10
8 - Débat d'Orientation Budgétaire. Exercice 2025.....	11
9 - Cérémonie des vœux 2025 du Maire d'Amiens et du Président d'Amiens Métropole. Partenariat avec les écoles hôtelières du lycée de la Hotoie et du lycée Saint-Martin. Conventions. ....	19
10 - Contrat Local de Santé 3 <sup>ème</sup> génération. 2024-2028. Approbation. ....	20
11 - Association les Deux rives. Subvention. Année 2025.....	20
12 - Amiens. Gérontopôle Hauts-de-France. Quai de l'Innovation. Avenant au Bail Civil.....	21
13 - Sociétés Cirano et Cirano Service. Protocole transactionnel. ....	21
14 - Nouveau Règlement de Voirie communautaire. Engagement de la procédure d'élaboration. Constitution de la Commission consultative. Désignation de représentants.....	22
15 - Permission de voirie sur le domaine public communautaire. Révision des tarifs.....	23
16 - Amiens. Parc de la Hotoie. Intérêt communautaire. Transfert de maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Amiens. Convention.....	23
17 - Amiens. Place Vogel. Création d'une traversée piétonne sécurisée. ....	24
18 - Amiens. Rues Saint-Maurice / Bizet. Aménagement d'une traversée piétonne et d'un point de collecte des ordures ménagères. Convention de fonds de concours. ....	25
19 - Comité des Œuvres Sociales des personnels des collectivités territoriales d'Amiens Métropole. Subvention de fonctionnement. Année 2025. ....	25
20 - Elaboration du Plan de Mobilité d'Amiens Métropole. ....	26
21 - Plan Vélo. Amiens. Aménagement du carrefour boulevard de Dury et avenue du 14 juillet 1789. Convention de fonds de concours ..... 26	26
22 - Amiens. Bus à Haut Niveau de Service. Régulation foncière entre Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Délibération modificative. ....	27
23 - Amiens. Aide à la création d'emplois. Société Open Stent Solution. Prolongation de délai. Avenant.....	27
24 - Association Institut Polytechnique UniLaSalle - site d'Amiens. Subvention. Année 2025. Convention.....	28

<b>25 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 1<sup>ère</sup> répartition. Année 2025. Convention.....</b>	<b>28</b>
<b>26 - Projet Interreg IV Build Value. Valorisation de l'utilisation des matériaux biosourcés dans le secteur de la construction pour réussir la décarbonation. Participation d'Amiens Métropole.....</b>	<b>29</b>
<b>27 - Programme Local de l'Habitat. PLH. 2021-2026. Bilan intermédiaire. Approbation.....</b>	<b>29</b>
<b>28 - Amélioration de l'habitat privé. Union Territoriale SOLIHA Hauts-de-France. Convention pour la gestion de la Caisse de préfinancement pour la rénovation des logements. Avenant n° 1.....</b>	<b>32</b>
<b>29 - Amiens. SIP. Acquisition en VEFA de 22 logements ANRU situés route de Rouen. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.....</b>	<b>33</b>
<b>30 - Amiens. SIP. Acquisition en VEFA de 22 logements ANRU situés ZAC Renancourt (lot C2), rue Haute des Champs. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.....</b>	<b>33</b>
<b>31 - Zénith d'Amiens Métropole. Candidature à la présidence de la Société d'Economie Mixte.....</b>	<b>33</b>
<b>32 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Règlement intérieur. Nouvelle grille tarifaire. Gratuité.....</b>	<b>34</b>
<b>33 - Bibliothèque Louis Aragon. Mise à disposition d'un service de consultation d'une sélection de collections du dépôt légal de l'INA et du CNC. Convention avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA).....</b>	<b>34</b>
<b>34 - Don de 9 cartons d'archives Roland Dorgelès. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>35 - Convention de partenariat relative au futur pôle de conservation des collections de la BnF. Avenant n° 2.....</b>	<b>35</b>
<b>36 - Musées d'Amiens. Buste de Liszt par Albert Roze. Dépôt du Cnap. Convention de dépôt.....</b>	<b>36</b>
<b>37 - Musées d'Amiens. Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme. EPSM Somme. Renouvellement du partenariat. Convention.....</b>	<b>36</b>
<b>38 - Parc zoologique. Règlement intérieur. Révision.....</b>	<b>37</b>
<b>39 - EPCC. Pôle National du Cirque et des Arts de la rue. Ecole Supérieure d'Art et de Design. Maison de la Culture d'Amiens. Participations. Année 2025. Conventions.....</b>	<b>38</b>
<b>40 - Comité Paralympique et Sportif Français. Mise en place d'un programme club inclusif. Convention.....</b>	<b>39</b>
<b>41 - Maison Sport Santé Amiens Métropole. Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France. ARS HDF. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2028.....</b>	<b>40</b>
<b>42 - Alimentation en eau potable de Thézy-Glimont. Communauté de communes Avre Luce Noye. Achat d'eau. Convention.....</b>	<b>41</b>
<b>43 - Accès la déchetterie d'Ailly-sur-Noye pour les habitants des communes de Remiencourt et d'Estrées-sur-Noye. Convention avec la communauté de communes Avre Luce Noye. Approbation.....</b>	<b>41</b>
<b>44 - Accès à la déchetterie de Camon pour les habitants de Lamotte-Brebière. Convention avec la Communauté de Communes du Val de Somme 2024-2026. Approbation.....</b>	<b>42</b>

**45 - Espaces naturels. Bois communautaires. Martelage et vente de bois sur le massif de Frémontiers 2025. .... 42**  
**46 - Commune de Saint-Vaast-en-Chaussée. Convention de remboursement. .... 42**  
**47 - Vœux. Questions orales. .... 43**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

**Ont assisté à la séance** : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, M. RENAUX, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. de JENLIS, BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mmes VAGNIEZ, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD, MM. LAVIALLE, MOLLIENS, PIOT, TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, OURDOUILLÉ, Mme VILLIERS, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, M. FIN, Mmes FERRARO, RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

**Pouvoirs de vote** : M. FOUCAULT (pouvoir à M. GEST), Mmes LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), BOUCHEZ (pouvoir à M. DESSEAUX), MAKDASSI (pouvoir à Mme CLECH), BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes VANDEPITTE (pouvoir à M. LAVIALLE), ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), M. DUMEIGE (pouvoir à M. CAPRON), Mme DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO), MM. VIGNOLLE (pouvoir à M. TAUFOUR), LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), DÈCLE (pouvoir à Mme BOCHÉ), THÉVENIAUD se sont excusés.

**Absents** : MM. DOREZ, DOMISE, BAÏS, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, MARCHAND.

La séance a été **ouverte** à 18H10

**Mouvements arrivées** : Mme BOHAIN (pouvoir de Mme BRUNEL) est arrivée à 18H16 (point n°5), M. de JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme DJAROUNE sont arrivés à 18H19 (point n°6), Mme NOUAOUR est arrivée à 18H22 (point n°6), Mme PINON est arrivée à 18H29 (point n°7), M. BARA est arrivé à 18H35 (point n°8), Mme RODINGER (pouvoir à M. BIENAIMÉ) est arrivée à 18H38 (point n°8), M. JARDÉ (pouvoir de Mme VERRIER) est arrivé à 18H39 (point n°8), Mme BEN MOKHTAR est arrivée à 18H50 (point n°8), M. DUFLOT (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) est arrivé à 19H28 (point n°10), Mme ROY (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivée à 19H49 (point n°21).

**Mouvements départs** : M. de JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 18H31 (point n°8), Mme VAGNIEZ (pouvoir à Mme LE CLERCQ) a quitté la séance à 19H50 (point n°22).

La séance a été **levée** à 20 H 46.

**M. GEST** : Je déclare la séance ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAU
Mme Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	Mme Flore FERRARO
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
Mme Raïfah MAKDASSI	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
M. Julien PRADAT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
Mme Maryse VANDEPITTE	donne pouvoir à	M. Arnaud LAVIALLE
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Paul-Eric DÈCLE	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
M. THÉVENIAUD	s'excuse	

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST** : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE qui va donc, une fois encore, assumer cette lourde fonction.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST** : Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 27 mars à 18 heures ici même.

**DONT ACTE**

### **4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 14 NOVEMBRE ET 19 DECEMBRE 2024. APPROBATION.**

**M. GEST** : Les procès-verbaux des séances du 14 novembre et 19 décembre 2024 vous ont été transmis. Quelqu'un souhaite-t-il apporter un correctif ou prendre la parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises entre le 17 décembre 2024 et le 20 janvier 2025. Il convient d'en prendre acte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

**MME DESBUREAUX :** Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons quelques remarques, notamment sur les décisions 7 et 12 relatives aux marchés passés en procédure adaptée dans le cadre de la réhabilitation de la Halle l'Atlantic. A l'occasion de tels marchés publics, la collectivité a une marge de manœuvre concernant la pondération des critères de choix. Dans les deux cas, nous regrettons qu'un point important laissé au seul prix incite à favoriser des offres dont la note technique est soit moyenne - 17,5 sur 35 -, soit médiocre - 13,25 sur 30 - alors même que d'autres offres présentent un excellent dossier de ce point de vue.

Ensuite, sur la décision concernant la signature d'une demande d'un audit du budget annexe "déchets ménagers", le travail d'audit a-t-il débuté et cet audit a-t-il servi à établir la prospective 2025 ?

**M. GEST :** S'agissant de l'audit et des déchets ménagers, l'audit va démarrer incessamment. Sur la première question, Benoît MERCUZOT va vous répondre.

**M. MERCUZOT :** Concernant cette pondération, vous avez raison de poser la question parce que ce point paraît très technique mais il a toute son importance. Cela fait l'objet d'un travail dans ce que nous appelons la Commission d'Optimisation des achats. Cette commission est d'ailleurs présidée par notre ami Eric GUÉANT qui aurait pu tout aussi bien prendre la parole que moi. Nous nous interrogeons à chaque fois et avant que le marché ne soit mis en forme et publié sur cette question de la pondération. Et à chaque fois, il y a une question sur le poids que nous laissons au prix, d'une part, et au caractère technique de l'offre, d'autre part. Il est vrai que nous avons bien souvent tendance à augmenter la pondération, le poids donné au critère du prix parce que le descriptif technique est généralement très précis, notamment quand il s'agit de travaux. En réalité, donner beaucoup de poids au caractère technique de l'offre finit par noter deux fois la même chose. Dès lors que l'on a des exigences en matière de matériaux normés, en matière de performance énergétique, par exemple, la question de la technicité, de la mise en œuvre, reste un critère important, mais elle n'a pas à être jugée deux fois. Cela fait l'objet de débats, et nous en avons encore eu un cet après-midi sur un tout autre marché, et nous essayons à chaque fois, en discutant avec les services opérationnels, en fonction du marché, en fonction de la précision du CCTP, de trouver le bon ajustement. Manifestement, vous considérez que cela n'a pas été le cas ici, mais je vous assure que cela fait l'objet à chaque fois d'un travail minutieux et notre collègue Eric GUÉANT pourrait en témoigner davantage encore que moi.

**M. GEST :** C'est une excellente initiative que nous avons prise sous la conduite d'Eric GUÉANT avec Benoît MERCUZOT et un de mes collaborateurs, qui permet d'avoir une approche un peu différente de celle que nous avons au début sur la problématique des achats dans l'esprit d'avoir des gens qui répondent à nos appels d'offres, mais surtout d'avoir un niveau de prix intéressant. Pas d'autres observations ?

**DONT ACTE**

## **6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. ANNEE 2023. .**

**MME FOURE :** En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et les E.P.C.I. de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport, dont les modalités et le contenu ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015, comporte deux parties :

La première concerne l'état des lieux et les actions conduites au titre des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

La seconde concerne le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour rappel, la gestion des agents de la Ville d'Amiens et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole étant unifiée, c'est un rapport commun aux deux collectivités qui est présenté aux assemblées délibérantes respectives, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2025. Et c'est ainsi que la semaine dernière, le dossier a été présenté en Conseil municipal de la Ville d'Amiens.

Des chiffres-clés sont à retenir, qui illustrent les actions menées depuis plusieurs années dans nos collectivités, et en corrélation avec le plan d'actions élaboré dans le cadre des lignes directrices de gestion dont le bilan vous sera présenté au titre de 2024 l'année prochaine :

- Au 31/12/2023, ce sont 3 216 postes permanents occupés, soit 52,1% occupés par des femmes.
- Sur les 1 647 femmes, 84,8% sont des fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ou en CDI.
- Les effectifs féminins demeurent majoritairement représentés dans chacune des catégories A, B, C. Il est intéressant de noter que ce même rapport concerne toutes les catégories et pas uniquement en C. A noter que 15,3% des femmes occupent un poste de catégorie A, en légère augmentation par rapport à 2022.
- Sur 523 encadrants, 240 sont des femmes, soit une augmentation de +1,1 point entre 2022 et 2023).

Un point d'attention en termes de politique RH relatif à la pyramide des agents : plus de 2 agents sur 3 ont plus de 45 ans.

Je n'épiloguerai pas davantage. Globalement, la collectivité présente une stabilité de l'emploi chez les agents féminins, et un maintien du dynamisme égalitaire entre les hommes et les femmes dans les recrutements et les déroulements de carrière. C'est donc bien la preuve que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est dans l'ADN de la gestion quotidienne de notre collectivité.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des observations, des questions ?

**MME DELATTRE :** Outre les réflexions déjà faites en Conseil municipal du fait du caractère mutualisé de ce rapport, la présence de la section nous amène à réitérer une demande faite plusieurs fois l'année passée, et pas seulement par nous mais également par la Chambre Régionale des Comptes. Quid de la présentation du Rapport Social Unique ? Lors du Conseil municipal d'Amiens du 19 septembre 2024, vous nous disiez que c'est en conseil métropolitain que le Rapport Social Unique est présenté. Cela n'a pas été le cas en 2024, nous l'attendons de pied ferme.

**MME BECKER :** Bonsoir à toutes et tous. Ce soir, vous nous donnez le bilan 2023. Pouvez-vous d'ores et déjà établir en complément le bilan 2024 des actions ainsi que les perspectives pour 2025 ? Nous vous proposons que notre ville mène en 2025 une campagne de communication alertant sur le fait que les discours sexistes banalisant les violences sexuelles et conjugales prennent de l'importance, qu'ils représentent un danger du fait de leur large diffusion sur internet. En effet, notre jeunesse est actuellement particulièrement exposée à ces discours sur les réseaux sociaux. Partout dans le monde, les femmes subissent l'oppression et la domination masculine, la France n'est malheureusement pas en reste. Ainsi, 94 000 femmes sont victimes chaque année de viol ou de tentative de viol. Dans 91% des cas, ces agressions sont commises par une personne connue de la victime, la moitié par le conjoint ou l'ex-conjoint. Plus généralement, 213 000 femmes subissent chaque année des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex-conjoint. Selon un rapport du ministère de la Justice, 41% des femmes ont déjà subi des violences de la part de leur compagnon. Lorsque les victimes déposent plainte, le manque de formation des fonctionnaires de police les empêche d'accéder à la justice et d'être psychologiquement soutenues. Les répercussions psychologiques, physiques et sociales sur les victimes sont aggravées par l'omerta ou la défiance de la société.

Le mouvement féministe réclame un milliard d'Euros, soit 14,62 € par personne et par an, la population étant de 68 373 433. Nous vous invitons, par conséquent, à prendre en compte cette réclamation dans le projet de budget 2025, à savoir un budget de 2,5 millions d'Euros pour l'égalité femmes/hommes. Notre Métropole pourrait créer, comme à Grenoble, une maison pour l'égalité femmes/hommes, soit un lieu de ressource pour accompagner des projets et sensibiliser les publics sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ses missions sont les suivantes : accompagner les porteurs et porteuses de projets, valoriser l'existant et diffuser l'information, sensibiliser les publics, mettre en réseau les acteurs et actrices du territoire.

Pouvez-vous également nous faire un bilan du dispositif "Où est Angela" et rappeler ce soir les lieux refuges offerts dans notre métropole aux personnes qui sont inquiétées ? De plus en plus de collectivités prennent des initiatives en allongeant, par exemple, le congé paternité qui passe de 11 jours à 25 jours. Ainsi, Poitiers a pu décider que les agentes bénéficieraient de 2 jours de congé menstruel dès janvier 2025 sans aucune pénalité, aucun jour de carence, pas de perte de salaire. La question est où, quand, notre Métropole décidera-t-elle enfin d'agir pour améliorer concrètement le quotidien de toutes et tous.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres interventions ? Je donne la parole à Brigitte FOURÉ.

**MME FOURÉ :** A Madame DELATTRE je répondrai que le Rapport Social Unique sera bien présenté, il n'y a pas de problème, mais il n'était pas encore totalement prêt. Il doit d'abord, bien sûr, passer en CST. Il va donc suivre le déroulement normal du dossier, mais rassurez-vous, il sera bien présenté. A Madame BECKER, je voudrais répondre que la question qu'elle soulève est un vrai sujet auquel on ne peut pas se dérober, évidemment. Et ce n'est pas par hasard qu'à la Ville d'Amiens nous avons, depuis 2020, une adjointe ayant notamment comme délégation la lutte contre les discriminations et les violences intrafamiliales.

Je voudrais vous fournir quelques éléments sur le signalement. Comme vous le savez, nous avons une cellule de recueil de signalements d'un certain nombre d'actes au sein de notre collectivité. Cette cellule recueille les signalements des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes, donc à l'intérieur de la collectivité. Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 19 janvier 2024, 10 agents ont sollicité la cellule de recueil, 6 situations ont été traitées, 1 agent n'a pas souhaité finaliser la démarche, et 3 situations étaient engagées. Sur ces 10 situations, 7 concernent des femmes et 3 des hommes ; 6 concernent des agents de catégorie C, 3 des agents de catégorie B, et 1 de catégorie A ; 4 mobilisations supposent des situations de harcèlement moral, 4 des situations de violence physique ou verbale ou des menaces, 1 une situation de discrimination, et 1 une situation de harcèlement sexuel ; 5 situations n'ont pas pu être qualifiées recevables par la cellule de recueil, notamment l'absence de contradictoire, 1 situation a été qualifiée recevable, 1 situation nécessite des analyses complémentaires, 1 situation sans suite de la part de l'agent, et 2 situations sont en cours d'analyse. Le bilan 2024 est, bien sûr, en cours. C'est vous dire à quel point nous sommes attachés à cette problématique.

C'est plutôt Nedjma BEN MOKHTAR, l'adjointe en charge de ces questions, qui pourrait expliciter davantage ce qui a été fait à l'échelle de notre Ville et de notre Métropole sur le sujet, mais je voudrais vous rappeler que nous avons mis en place des bancs rouges. C'est symbolique, bien entendu, mais ils sont destinés à marquer la lutte contre ces violences qui sont absolument inqualifiables, et bien d'autres actions sont menées. Un prochain Jeudi de la Citoyenneté sera consacré à ce thème, toujours dans le but de sensibiliser davantage les uns et les autres et d'éviter que certaines ne dénoncent pas les actes dont elles ont été victimes. C'est un vrai sujet. Je vous rappelle enfin que la Ville, depuis de nombreuses années, finance le téléphone "Grave danger" qui permet aux femmes détectées comme étant en situation de danger de contacter très rapidement les services de police en cas de besoin.

**M. GEST :** Merci. Il s'agit simplement de prendre acte de ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et c'est surtout dans le cadre de nos collectivités. Comme le personnel ici est mutualisé entre la Ville et l'Agglo, il peut bénéficier aussi des actions menées par la Ville d'Amiens.

**DONT ACTE**

## **7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2024.**

**MME SAVARIEGO :** Comme chaque année, et conformément à la loi du 12 juillet 2010, nous fournissons le rapport sur le développement durable. Ce rapport a été longuement évoqué déjà en Conseil municipal et en commission. Je vous propose de soulever les points essentiels de ce qui a été fait cette année.

Le premier point concerne la lutte contre le changement climatique. 2024 a été l'année de l'arbre, par exemple. Dans les nouveaux aménagements, comme celui de la Route de Rouen, nous veillons à tout cela. La forêt urbaine de l'hôtel de ville, etc. Le second point concerne la préservation de la biodiversité. Nous avons végétalisé des cours d'écoles et ce travail se poursuit. On désimperméabilise et on revégétalise les cours d'écoles pour lutter contre la chaleur, notamment l'été. Le troisième point est permettre l'épanouissement de tous à travers différentes actions comme le challenge Amiens Campus. Quatrième point, renforcer la cohésion sociale. Différentes actions ont été menées : journées citoyennes, les 10 ans du jardin solidaire Saint-Maurice, et le Plan Pouvoir d'achat pour les plus fragiles. Le cinquième et dernier point consiste à favoriser les modes de production et de consommation responsables. Vous avez, par

exemple, la nouvelle gestion des bio-déchets avec les composteurs collectifs. En ce début d'année 2025, nous en sommes à 30 et nous pensons être à 40 d'ici fin 2025.

Je vous propose donc de prendre acte du rapport sur la situation d'Amiens Métropole en matière de développement durable présenté au titre de l'année 2024.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des observations, des questions ?

**DONT ACTE**

## **8 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. EXERCICE 2025.**

**M. MERCUZOT :** Nous allons évidemment débattre de ces orientations budgétaires dans un contexte très particulier, que vous connaissez aussi bien que moi et sur lequel je ne vais donc pas épiloguer, mais ce contexte est évidemment que l'Etat n'a toujours pas voté son budget et que nous sommes donc amenés à travailler avec des hypothèses et, par définition, une hypothèse, c'est incertain. Il faut donc faire avec, nous n'avons pas le choix, nous devons tenir ce Débat d'Orientation Budgétaire avant l'adoption du budget. Nous avons des délais fixés par la loi, vous les connaissez aussi bien que moi. Donc budget de l'Etat ou non, nous devons tenir ce Débat d'Orientation Budgétaire, et lors de notre prochain conseil, nous aurons à adopter notre budget. Il y a des incertitudes, mais il y a aussi quelques éléments évidents, connus de tous. C'est notamment le niveau très élevé des déficits publics, car parler d'un budget et des orientations budgétaires, c'est évidemment parler du contexte dans lequel ces orientations budgétaires sont discutées. Ce contexte est donc avant tout national et ces chiffres des déficits publics sont très largement au-delà des 3% prévus par le traité de Maastricht, et la grande question du moment est de savoir comment arriver, au niveau de l'Etat, à diminuer ce déficit public.

L'Etat peut être tenté de désigner, parmi les acteurs publics, les collectivités territoriales comme étant le niveau d'action publique qui est, finalement, assez mal géré. On peut toutefois prendre beaucoup de recul par rapport à cette affirmation faite parfois à l'emporte-pièce, y compris par de très hauts responsables, en regardant ce schéma. La partie violette de ce schéma correspond à la partie que représentent les collectivités territoriales dans l'endettement. C'est en pourcentage du PIB, ce qui signifie que depuis 1982, les collectivités territoriales représentent, en termes d'endettement, 8 à 10% du PIB, alors que l'endettement de l'Etat représente 100% du PIB. On voit bien la manière dont cette part a évolué de manière particulièrement sensible. En vert figurent les administrations de sécurité sociale dont l'endettement représente 11% du PIB.

En France, les prélèvements obligatoires sont élevés par rapport aux autres pays occidentaux, avoisinant les 45%, et la part que représentent les collectivités territoriales dans ces prélèvements obligatoires est relativement modeste. Alors que ces prélèvements obligatoires représentent 45% au total, les collectivités territoriales prélèvent 7% du PIB. En revanche, la part en augmentation est celle des administrations de sécurité sociale, tandis que l'Etat diminuait ses propres prélèvements, ce qui n'est sans doute pas sans rapport avec l'augmentation de sa propre dette.

Autre élément de contexte, l'inflation. Celle-ci a baissé mais les prix, eux, n'ont pas baissé, c'est-à-dire que nous gardons des prix élevés. Nous avons pris l'exemple des fluides. Je ne reviens pas sur ce qu'il s'est passé en 2024, nous en avons parlé lors d'un précédent conseil. En 2023, des factures n'ont pas été réglées et l'ont donc été en 2024. Mais nous ne retrouverons probablement jamais les niveaux de dépenses de fluide de 2019, par exemple. Nous sommes donc très largement au-dessus. Un autre élément de contexte concerne la question de

l'endettement, et plus précisément du coût de l'endettement. Sont représentés ici les frais financiers, donc les intérêts que nous payons du fait de nos emprunts. La partie bleue correspond aux taux d'intérêt que nous payons sur nos emprunts à taux fixe qui, eux, représentent 62% du total de nos emprunts. Il est évident que durant la période précédente où les taux étaient extrêmement bas, nous en avons profité pour emprunter à taux fixe. Il nous reste pourtant des emprunts à taux variable. Certains sont calculés par rapport à l'Euribor trois mois, ils représentent 17% du total de nos emprunts, et d'autres sont indexés sur le Livret A et ils représentent 21% du total de nos emprunts. Et le coût de ces emprunts à taux variable est représenté par la partie orange du graphique. C'est naturellement par rapport aux emprunts qui existent aujourd'hui. La part de nos emprunts à taux variable va progressivement diminuer. La bonne nouvelle est que les taux d'intérêt ont tendance à diminuer et nous sommes loin aujourd'hui des taux de 5% pratiqués au plus fort de la crise inflationniste.

Autre élément de contexte beaucoup plus incertain mais à prendre en considération malgré tout, ce sont les déclarations des responsables nationaux, et notamment des Premiers ministres. Michel Barnier avait indiqué qu'il allait demander un effort de 5 milliards d'Euros aux collectivités territoriales, et le Premier ministre actuellement en fonction et qui l'a remplacé a finalement annoncé, lors de sa déclaration de politique générale, que cet effort ne serait plus que de 2,2 milliards d'Euros. Cela veut donc dire qu'à priori la difficulté pour les collectivités territoriales sera un peu moins complexe à franchir dans les années à venir, mais il reste quand même à porter ces 2,2 milliards d'Euros, sachant que nous n'avons pas la certitude que ce budget, fondé sur 2,2 milliards d'Euros, sera finalement voté.

Un autre élément est à peu près certain car il n'a jamais été remis en cause, c'est celui qui va consister à demander aux collectivités territoriales de cotiser davantage à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Cette augmentation de nos cotisations a été annoncée pour être étalée sur trois ans, mais avec une augmentation assez forte chacune de ces trois années à venir, ce qui pourrait représenter chaque année pour nous 2,5 millions d'Euros, pas en totalité à la charge de notre budget, heureusement, car une grande partie de notre masse salariale nous est remboursée par la Ville d'Amiens, notamment, mais cela peut malgré tout représenter des sommes considérables. Je vous invite à prendre le temps de regarder ce schéma qui représente le total de notre masse salariale depuis 2022, et en se projetant jusqu'à l'année 2028. Durant les années inflationnistes 2022-2023, le point d'indice a été augmenté, ce qui explique qu'en 2022-2023, la masse salariale ait sensiblement augmenté. En 2024, nous avons commencé à mettre en place le RIFSEEP, les nouvelles modalités du régime indemnitaire de nos agents, ce qui a encore accru la masse salariale, mais n'a porté que sur six mois de l'année. A partir de 2026, il est prévu une augmentation sensible puisqu'entre 2026 et 2028, nous allons passer sans doute de 159 millions à 162 millions d'Euros. C'est parce qu'en 2025, 2026 et 2027 il y aura cette augmentation de notre cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Malgré notre volonté de stabiliser notre masse salariale, elle va augmenter du fait d'éléments externes.

Le deuxième élément que nous apprend ce diagramme, c'est que notre masse salariale n'est pas de 160 millions d'Euros. En 2024, elle est globalement de 157 millions d'Euros, mais la Ville d'Amiens nous rembourse 98 millions d'Euros, le CCAS et d'autres organismes pour lesquels nous avons mutualisé les agents, nous remboursent pratiquement 12 millions d'Euros. Ainsi, la vraie masse salariale de notre collectivité d'Amiens Métropole en 2024 aura été de 43,8 millions d'Euros. C'est finalement une masse salariale qui, par rapport aux compétences exercées par notre collectivité, n'est vraiment pas disproportionnée. Je me permets d'insister car parfois circulent des discours totalement faux. Il faut donc garder ce chiffre en tête, la masse salariale de la Métropole se situe entre 44 et 45 millions d'Euros.

Les autres éléments que pourrait nous préparer l'Etat ne sont guère réjouissants en tant que tels. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat nous compense cette partie notamment par de la TVA. Notre Métropole pourrait se voir prélever sur ses recettes 3,5 millions d'Euros qui seraient positionnés dans un fonds d'attente qui pourrait nous être restitué à moyen terme. Cela pourrait peser lourdement sur notre budget 2025. Cet effort qui nous est demandé serait également demandé à nos co-financeurs que sont notamment le Département et la Région. Si l'on ajoute cette ponction sur nos recettes, les difficultés que nos co-financeurs vont avoir à continuer à nous soutenir au même niveau que les années précédentes, la situation risque de se compliquer singulièrement à l'avenir. Elle va d'autant plus se compliquer que les versements de TVA destinés à compenser la baisse de TVA, alors qu'ils auraient dû fluctuer en même temps que les recettes de TVA de l'Etat, vont être gelés. Avec une augmentation du PIB de 1,8%, par exemple, on pouvait imaginer que ces recettes allaient augmenter à peu près dans la même proportion, mais non, elles seront gelées.

C'est la même chose à propos d'une ancienne compensation portant sur une taxe qui n'existe plus depuis 2010, à savoir la taxe professionnelle dont une part portait sur la masse salariale, sachant que plus une entreprise avait de salariés et plus elle payait de taxe professionnelle. Progressivement, la part salariale avait été supprimée. En compensation, l'Etat nous versait 17,4 millions d'Euros. Apparemment, ce montant ne sera plus stable mais baissera de 2% d'année en année. Il est toujours intéressant de se comparer aux autres. La décision que nous avons prise en 2022 d'augmenter la fiscalité, augmentation qu'un nombre important de nos communes ont compensée en baissant leur propre taux, a permis à notre collectivité de voir son épargne brute augmenter sensiblement en 2022, et particulièrement par rapport aux autres intercommunalités qui avaient vu leur épargne brute augmenter de 12,2% alors que la nôtre avait augmenté de 42%. En nous comparant, on constate que nos dépenses de fonctionnement augmentent plutôt moins que les dépenses de fonctionnement des autres intercommunalités, et nous avons su jusqu'à présent préserver une situation garantissant une bonne tenue de notre épargne brute, laquelle est essentielle pour investir car elle est essentielle pour maîtriser notre dette.

Fin 2024, notre stock de dettes s'établissait à 195 millions d'Euros. En début de mandat, nous avons dit qu'il ne fallait plus augmenter notre stock de dettes et qu'il fallait même commencer à le diminuer. C'est ce que nous avons commencé à faire, et les projections attestent de notre ambition à continuer tendanciellement à le baisser. C'est d'autant plus important que bien que notre stock de dettes ait baissé, en raison de la forte augmentation des taux d'emprunt en 2023, les annuités avaient considérablement augmenté.

Nous avons un budget principal avec des dettes, des budgets annexes avec des dettes, et qui baissent aussi. La question de la dette des budgets annexes est un peu différente de celle des budgets principaux puisqu'un budget annexe doit s'équilibrer par ses propres recettes. Mais il est intéressant de noter que malgré les investissements importants, nous arrivons à maîtriser notre stock de dettes.

Nous allons maintenant aborder une partie plus ardue et j'ai bien conscience que les tableaux présentés sont beaucoup trop compliqués. Ces tableaux sont faits à partir de notre logiciel financier qui extrait directement les chiffres, et du coup la présentation est modifiée. Il faut que nous arrivions à simplifier encore cela. Je vous invite à retenir les chiffres qui figurent en haut. Si l'Etat n'avait pas changé les règles, si le budget 2025 avait été établi dans les conditions posées par le budget 2024, à l'égard du traitement des collectivités territoriales, nous pouvions espérer 277 millions d'Euros de recettes en 2025, et 279 millions d'Euros en 2026. Eu égard à ce qui sera proposé avec le budget qui va être adopté, nous allons en 2025 perdre à minima 2 millions d'Euros de recettes, et en 2026 nous serons à 276,5 millions au lieu de 279 millions d'Euros de

recettes. Avec toutes les incertitudes que j'ai soulignées, tels sont les chiffres sur lesquels nous pouvons nous baser.

Pour autant, il nous faut continuer à investir et pour ce faire, il nous faut garantir une épargne nette, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, et en enlevant à ce chiffre le montant du remboursement de la dette. Si rien n'avait changé du point de vue de l'Etat, nous avons une épargne nette de 13,5 millions d'Euros en 2025, sauf qu'avec les mesures prévues, une baisse de la TVA etc., nous ne pensons pouvoir établir notre épargne nette qu'à hauteur de 8 255 000 €. Ces chiffres ne sont pas définitifs, mais ces mesures envisagées par l'Etat pourraient avoir des conséquences assez lourdes pour nous. Pour autant, nous espérons pouvoir préserver 27 à 28 millions d'Euros d'épargne brute, avant le remboursement de notre dette, et avant perception du FCTVA.

Je vous propose de retenir un certain nombre de lignes dans ce tableau. Par exemple, la ligne "dépenses sur opérations". Un Débat d'Orientation Budgétaire est aussi fait pour se projeter, et à partir de 2025 puis 2026 et 2027, nous allons globalement pouvoir investir en dépenses brutes 44 millions d'Euros en 2025 et 43 millions en 2026 et 2027. Et ce, tout en faisant en sorte que le capital restant dû, c'est-à-dire notre stock de dettes, puisse malgré tout diminuer. Fin 2024, le stock de dettes était à 195 millions d'Euros, et nous espérons qu'il sera à 192 millions d'Euros en 2028. Nous tenons la ligne que nous nous sommes toujours fixée et que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas respecter, cette ligne étant de ne pas augmenter notre endettement. Cette capacité de désendettement dans ces conditions se situerait aux alentours de 7 années, alors que ce ratio, qui peut être fluctuant d'une année sur l'autre, est fréquemment utilisé et qu'au-delà de 12 ans, il y a un risque. Avec un ratio de 7 ans, nous ne prenons pas de risque. Ce qui veut dire qu'en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, malgré l'inflation, la hausse de la masse salariale, etc., en faisant en sorte que notre investissement soit à un niveau élevé, mais moyen habituel par rapport à ce qu'a pu faire notre collectivité dans les périodes précédentes, nous arrivons à maintenir notre stabilité financière. Cela va demander des efforts, beaucoup d'attention et de rigueur, mais c'est possible.

Je vous propose d'évoquer le budget annexe de l'eau. Chacun se souvient des délibérations prises ici, qui s'imposaient car notre réseau était vieillissant. Dans les chiffres réalisés en 2024 nous avons opéré 11,5 millions d'Euros d'investissement, et les projections montrent que nous sommes capables, grâce à nos décisions concernant le tarif de l'eau, de poursuivre la rénovation de notre réseau en investissant chaque année 12 millions d'Euros, ce qui va grandement participer à la qualité de notre réseau et à son rendement environnemental. Avec l'eau, il faut envisager le budget de l'assainissement. Là encore, un grand nombre d'investissements sont à réaliser. Sur la période 2025-2029, ce sont 39 millions d'Euros d'investissements qui vont être nécessaires pour la mise aux normes de nos stations d'épuration, par exemple pour faire en sorte que la station d'épuration d'Ambonne consomme moins d'électricité, ou tout simplement pour rénover les stations d'épuration de Sains-en-Amiénois et de Saint-Fuscien. Tout en ayant une capacité de désendettement stabilisée à 7 ans, nous sommes à même de pouvoir investir 8,9 millions en 2025 et 8 millions d'Euros sur les années suivantes.

Le budget annexe le plus délicat est celui de la collecte et du traitement des déchets ménagers. En 2024, comme en 2023, nous lui avons versé une subvention exceptionnelle dont une bonne partie appellera un remboursement à partir de 2026. Nous arrivons à préserver un résultat excédentaire, mais je renvoie aux échanges de tout à l'heure à propos de cette analyse très fine pour laquelle nous demandons l'aide d'un cabinet extérieur afin d'être certains des chiffres et de leur projection pour les mois et années à venir.

Le dernier budget annexe à mentionner est le budget Mobilités. Il est important de noter que le rendement, c'est-à-dire ce que nous rapporte le versement "Mobilités", a considérablement évolué depuis 2021 sous deux effets. D'abord, sous l'effet de l'augmentation du taux que nous avons décidé, et surtout sous l'effet de l'augmentation de la masse salariale. Ce qui prouve d'ailleurs l'intérêt à ce qu'il y ait beaucoup d'emplois car plus il y aura d'emplois et plus nous obtiendrons du versement Mobilités qui participera à l'équilibre de ce budget. Ce n'est pas seulement un équilibre de fonctionnement, c'est aussi un équilibre qui doit nous permettre d'investir pour renouveler régulièrement notre flotte de bus. En 2025, un montant important d'investissement est prévu qui concerne tant les infrastructures que les bus eux-mêmes, pour plus de 10 millions d'Euros, et en 2026, 7,5 millions sont encore prévus en investissements pour trouver ensuite une vitesse de croisière des investissements de l'ordre de 5 millions d'Euros. Ce budget se stabilise avec une capacité de désendettement de l'ordre de 6 années.

**M. GEST :** Merci à Benoît MERCUZOT pour la pédagogie dont il a su faire preuve. Vous avez des éléments de réflexion qui me paraissent extrêmement importants et qui expliquent ce que nous allons construire pour voter le budget au mois de mars. Qui souhaite prendre la parole ? Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Merci. Je peux commencer par vous dire que nous sommes d'accord, une fois n'est pas coutume, avec vous pour dire, comme cela apparaît nettement dans votre note de synthèse, que les collectivités n'ont pas à venir rattraper la mauvaise copie du gouvernement. Celles-ci investissent au plus près des habitants et habitantes et connaissent leurs besoins. A propos des scénarios proposés, le deuxième est très réaliste. L'absence de demande d'effort à la collectivité semble malheureusement écartée. Mais moins avantageux que le scénario de base. D'une part, cela implique une stagnation des dépenses sur opérations au lieu de l'augmentation initialement envisagée, preuve d'une situation tendue du côté d'Amiens Métropole. Pour réellement amoindrir l'endettement, il faudrait malheureusement lever le pied sur les investissements, comme le pointait la Chambre Régionale des Comptes, du fait du manque de prudence dont vous avez fait preuve par le passé, mais ce n'est pas ce qui semble être décidé ici. A quel moment est-ce que ce rapport tient compte des préconisations de la Chambre ? Dans le compte rendu de la commission Finances, il est fait mention d'une masse salariale contenue. Or, c'est au prix de postes non pourvus pendant plusieurs mois. Combien de postes vacants dans notre Métropole ? C'est autant de non services rendus, donc autant une économie de services publics qu'une économie financière.

Les différents scénarios partent du principe d'un retour à l'équilibre des budgets annexes, et particulièrement du budget "Déchets ménagers". Cela permet non seulement de réduire les dépenses dans le budget principal tout en récoltant le remboursement des avances. Etant donné les difficultés à ce que les objectifs soient atteints en matière de retour à l'équilibre, y compris encore ces derniers mois à l'occasion d'un budget rectificatif, c'est une simulation très optimiste qui nous fait craindre une dégradation du budget principal si l'objectif n'était encore une fois pas tenu.

En parlant des budgets annexes, nous tenons à demander ici de ralentir sur l'augmentation du prix de l'eau. Au prix actuel, il nous semble que la rénovation du réseau peut être envisagée sans ponctionner encore plus les usagers. Page 40 de la note de synthèse, vous dites que vous n'avez pas augmenté les tarifs. Or, il nous semble que les tarifs ont augmenté autant pour l'assainissement que pour les tarifs de bus.

Enfin, je reviens sur la question des amendes de police que nous avons évoquée en Conseil municipal, qui doivent revenir pour moitié à la Métropole. Faute d'une colonne précisant d'où viennent les évolutions, comme c'était le cas dans le tableau d'Amiens, nous ne voyons pas où

cela se reporte. Cela pourrait paraître anecdotique, mais si cette recette est comprise dans une ligne de recettes à l'équilibre, cela cache la compensation de perte par ailleurs. Encore une fois, c'est dépouiller les communes au profit de la Métropole. De plus, les villes, en tout cas Amiens, ont encore la compétence stationnement, donc comment expliquez-vous que ces recettes arrivent à la Métropole ?

**M. GEST :** Monsieur VOULMINOT a demandé la parole.

**M. VOULMINOT :** Bonsoir à tous. Les orientations budgétaires 2025 mettent en exergue la gestion des deniers publics depuis 2017. Le déficit public de l'Etat a dérapé, 6,1%, ce qui représente 172,5 milliards d'Euros, et donc la dette a explosé. Le gouvernement Barnier avait annoncé des mesures de restriction allant jusqu'en 2029, le gouvernement Bayrou, lui, a accepté de réduire la mise à contribution des collectivités de 5 à 2,2 milliards. En conséquence, me semble-t-il, la trajectoire d'austérité débutée en 2025 devrait s'étaler sur plusieurs années. Le choix de réduire encore et toujours davantage les dépenses publiques met en cause la libre administration de notre collectivité, et les choix locaux deviennent de plus en plus contraints. Nous pouvons aussi regretter que les recettes de l'Etat n'aient pas été travaillées, ou si peu. Amiens Métropole subira en 2025 et les années suivantes un effet ciseau entre la baisse ou la ponction par l'Etat des recettes de la Région et celles du Département, et des charges en hausse.

Nous proposons une révision de la PPI 2021-2026. En effet, certains équipements communautaires, comme le zoo, pourraient voir leur programmation étalée dans le temps ou réduite afin de respecter en priorité les engagements pris auprès des maires de notre Métropole. Par exemple, la Ville d'Amiens est mise à contribution depuis le début du mandat, et régulièrement à travers des fonds de concours, et cette dernière devrait pouvoir compter sur la Métropole pour améliorer les services à la population par une extension de la gratuité du bus, par exemple - c'est dans votre programme -, ou par une mise en place de tarification sociale et solidaire sur l'eau - c'était dans notre programme.

Vous nous avez présenté deux scénarios basés sur le fonctionnement et l'épargne du budget principal : bilan de 7 ans de Macron. Les deux scénarios sont bien tristes. L'alternative est entre les deux mots. Dans le deuxième, vous envisagez quand même le moins pire. Mais ces scénarios ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante à vos trois objectifs exposés dans vos orientations. Concernant la transition écologique, nous pourrions vous inviter à renforcer les moyens dédiés à la politique du logement et ce, pour nos bâtiments métropolitains. On doit désimpermeabiliser et végétaliser davantage, on doit s'engager à distribuer des mousseurs pour les robinets, économes en eau, à l'ensemble des foyers amiénois. Le temps presse. Il est nécessaire d'agir aujourd'hui pour qu'Amiens et ses habitants soient en mesure de faire face au dérèglement climatique, aux fortes chaleurs, au manque d'eau, aux risques d'inondation.

A ce sujet, où en sommes-nous de l'étude sur l'utilisation de l'eau du Coliseum pour arroser les espaces verts et la voirie pendant l'été ? Nous pensons que les orientations d'aujourd'hui cachent un manque d'ambition et d'idées pour faire d'Amiens une ville résiliente face au changement climatique et pour protéger les Amiénois et les Amiénoises de ses conséquences. Mais en avons-nous encore les moyens ?

Concernant l'attractivité du territoire, les moyens diminuent, voire manquent. Notre territoire ne construit pas ; difficultés pour la rénovation urbaine à Pierre-Rollin, rénovation sans réelle concertation à La Hotoie ; la stratégie de La Vallée Idéale a pris du retard, sauf peut-être pour les promoteurs ; les ZAC drainent l'essentiel de l'activité ; les quartiers Sud restent sous dotés en logements sociaux ; au Pigeonnier, on démolit plus de 470 logements sur l'ensemble

Couperin ou Mozart pour en construire à peine plus d'une centaine, quasi-exclusivement en accession à la propriété ; à Etouvie, les 362 logements des Coursives sont voués à la destruction. Ici comme à Amiens Nord, ce sont des logements aux loyers les moins chers du parc locatif social amiénois qui sont détruits.

Concernant la participation citoyenne, l'implication n'est pas vraiment une réelle priorité, surtout si elle vous apporte une contradiction. Elle est même parfois combattue par la Métropole avec toujours un contentieux avec l'association Veloxygène, une demi-concertation autour de La Hotoie, une absence d'appel à la participation citoyenne par la ZAC Boréalia, et un gel des subventions aux associations malgré l'inflation. Gel qui participe à décourager l'implication de nombreux bénévoles et donc la participation d'habitants.

Pour terminer, dans votre rapport vous évoquez très peu le pacte fiscal qui nous semble être un outil intéressant. A la vue de la situation est-il envisagé de le réviser pour que la Métropole assure au mieux ses compétences au bénéfice de l'ensemble des habitants ?

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MERCUZOT :** Pour apporter quelques éléments de réponse ou de contradiction aux affirmations de Madame DESBUREAUX, ce que nous a dit la Chambre Régionale des Comptes, c'est exactement ce que nous avons fait. Elle nous a dit : attention, vous avez mis en place une PPI, et les circonstances qui étaient à l'époque l'augmentation des fluides, de l'énergie, l'inflation, vont rendre difficile le financement de cette PPI dans les temps prévus. Et dès l'année dernière, nous avons prévu, non pas d'abandonner un certain nombre de projets, mais de les étaler, et nous avons eu des réunions de travail dans chacune des communautés. Là où le débat existe, c'est sur le rapport qui doit exister entre l'investissement et le fonctionnement. C'est assez logique que ce débat se tienne, notamment au moment du Débat d'Orientation Budgétaire. J'ai souligné le relatif faible poids de la masse salariale de nos agents métropolitains. Evidemment que nous avons besoin d'agents, car d'abord, nous avons aussi des compétences de proximité. En matière de culture et de sports, notre collectivité a pris la totalité de cette compétence. Même chose en matière d'eau, d'ordures ménagères. Un certain nombre de ces compétences sont exercées en régie. C'est du fonctionnement et c'est important que nous soyons capables de maintenir un certain niveau de fonctionnement, mais en même temps, les dépenses de fonctionnement sont récurrentes. Notamment s'agissant de la masse salariale, il n'est pas possible d'avoir une action décisive et importante d'une année sur l'autre, la masse salariale se guide sur le moyen et long terme. Plus vous augmentez votre masse salariale une année et plus vous obérez votre capacité d'investir. Nous avons fait le choix de maintenir un niveau d'investissements important, notamment parce que notre collectivité a besoin d'infrastructures pour fonctionner correctement. Et ce ne sont pas forcément les infrastructures qui se voient, mais quand on investit dans les réseaux d'eau, notamment, cela participe grandement au service public.

Vous avez terminé votre propos en disant que l'on dépouille les villes au profit de la Métropole. J'espère qu'aucune des communes présentes dans cette salle ne considère qu'elle a été dépouillée au profit de la Métropole, et je suis même convaincu que si chacun des maires présents devaient prendre la parole, ils considéreraient que la Métropole a enrichi leur commune. C'est évidemment tout le sens de l'intercommunalité. Le fait que la Métropole exerce autant de compétences, c'est aussi la traduction de cette volonté d'enrichissement collectif de notre territoire. Je regrette que vous soyez toujours un peu dans ce débat, et cela méritera peut-être que nous le reprenions lors d'une commission des finances. L'intercommunalité n'est pas autre chose que les communes regroupées, recomposées. Il n'y a donc pas d'opposition à trouver, mais véritablement une complémentarité, un prolongement, un renforcement des

communes. Je vois bien que vous avez parfois des difficultés à concevoir l'intercommunalité, je vous assure que c'est quelque chose qui doit porter notre intercommunalité et c'est ainsi que nous concevons notre action et nos différents budgets.

Quant à l'intervention de Monsieur VOULMINOT, quelques éléments. Vous évoquez la question du logement. Je rappelle que la politique du logement est portée par un opérateur aussi, qui s'appelle l'AMSOM, et dont la Présidente est d'ailleurs dans la salle. Et cet opérateur engage des budgets considérables en matière de rénovation de son patrimoine, mais aussi en matière de construction, qui se comptent en plusieurs centaines de millions d'Euros. Dire que la politique du logement est un peu molle, etc. c'est avoir une vision très restrictive. Le budget de la Métropole, heureusement pour lui, ne prétend pas porter l'ensemble des politiques publiques, mais des politiques publiques, dont celle du logement, sont portées par des opérateurs auprès desquels notre collectivité est engagée. C'est le cas pour l'AMSOM. Le Directeur général de l'AMSOM est déjà venu ici pour expliquer combien l'AMSOM investit dans le logement social et combien elle porte cette politique. De la même façon, vous semblez dire que l'ANRU etc., mais là encore ce sont plusieurs centaines de millions d'Euros qui sont portés par l'ANRU. La caractéristique de l'ANRU et des programmes qui y sont associés, auxquels l'ensemble des partenaires publics participent, c'est d'être à la fois très lourd non seulement financièrement mais aussi en machinerie administrative. Et c'est toujours plus long à réaliser. Au total, même si cela met plus de temps qu'initialement prévu, les opérations se réalisent bel et bien. Elles peuvent être plus ou moins réussies, on peut les critiquer, les discuter, mais des efforts considérables sont faits, des politiques publiques considérables sont mises en œuvre dans les quartiers politique de la ville.

Enfin, tout dernier point, vous évoquez le pacte financier et fiscal. Je prends à témoin mes collègues maires. Nous avons fait un travail qui n'était pas facile et nous nous sommes dit que ce travail méritait d'être poursuivi. Comme moi, vous savez que nous arrivons en fin d'un mandat et que ce n'est pas forcément le moment de remettre à plat l'ensemble de ce travail qui, de toute façon, prend du temps que ce mandat ne nous offre plus. D'autant que, de toute façon, la loi obligera les élus du prochain mandat à retravailler sur un pacte financier et fiscal. Donc, le travail que vous appelez de vos vœux aura lieu de toute façon, et comme vous, je le souhaite. Aujourd'hui, les communes qui composent cette intercommunalité sont prêtes, nous pouvons aller plus loin sur ce pacte financier et fiscal, mais le calendrier n'est pas celui que vous souhaitez, tout simplement parce que c'est le calendrier électoral normal, et le prochain pacte financier et fiscal sera discuté et renégocié en début du prochain mandat.

**M. GEST :** Merci, Benoît MERCUZOT. Deux mots pour compléter. D'abord sur l'intercommunalité. Nous avons terminé il y a quelques jours la tournée des vœux, et je n'ai pas connaissance qu'une seule des communes d'Amiens Métropole ait émis le souhait de quitter Amiens Métropole pour éventuellement retourner... c'est le cas d'un certain nombre qui sont venues d'une autre structure auparavant... parce qu'elles mesurent aussi ce que l'on peut faire dans une structure intercommunale de la taille d'Amiens Métropole. Lorsque le district a été créé et que la communauté d'agglomération s'en est suivie, énormément de compétences ont été prises à l'époque, et Gilles de ROBIEN avait parfaitement raison de faire cela puisqu'à l'époque ce mouvement de mutualisation était financièrement encouragé par l'Etat. C'était donc particulièrement judicieux. Depuis, les choses ont changé, et notamment depuis 2014. Je vous laisse faire le calcul. Effectivement, nous avons perdu des moyens de l'Etat régulièrement depuis 2014, chaque année. C'est donc moins facile qu'avant. C'est vrai, mais il n'est pas question que les communes d'Amiens Métropole, en dehors d'Amiens, en pâtissent. C'est la raison pour laquelle différer est très différent d'abandonner des opérations. Et nous avons aussi des raisons d'adapter car nous avons connu la période du Covid, puis la période d'inflation, et ce n'était pas écrit dans le marbre.

Deuxième remarque, vous dites que l'on n'a pas été prudent dans le mandat précédent. Je ne suis pas du tout d'accord. D'abord, nous avons un impérieux besoin de réinvestir fortement au niveau de l'agglomération qui s'était totalement endormie pendant six ans, et les résultats sont là. Benoît a évoqué la recette supplémentaire que constitue aujourd'hui le versement "Mobilité": 40 millions d'Euros en 2018, 50 millions aujourd'hui. Alors, certes, il y a eu une augmentation, mais vous pouvez faire le calcul de ce que représente l'augmentation par rapport à la masse supplémentaire de moyens financiers consacrés par les entreprises. Les entreprises paient le transport en commun puisque c'est payé à 87% par le versement "Mobilité". Le fait que le versement "Mobilité" soit passé de 40 à 50 millions est la preuve que notre politique de développement économique paie. Il faut donc tout mesurer.

Le dernier point concerne l'eau. Je répète à chaque fois et je le répète encore ce soir, nous avons pris une décision incontournable il y a cinq ou six ans, et courageuse puisque juste avant les élections municipales, d'augmenter le prix de l'eau pour faire en sorte que les rendements dans nos canalisations soient moins catastrophiques qu'ils ne l'étaient, fruit de décision politique de majorité différente qui ne souhaitait pas augmenter le prix de l'eau, dans un mouvement louable. On n'augmente pas par plaisir, mais quand c'est nécessaire il faut le faire. Je ne doute donc pas que vous aurez le courage, pendant la campagne électorale en 2026, de dire : "excusez-nous, Messieurs dames, nous ne voulions pas améliorer la situation de nos canalisations et nous avons toujours refusé de voter le budget de l'eau". Quand on gère une collectivité, comme quand on gère un pays, il faut de temps en temps faire appel au courage, il faut dire les choses, et plus encore que de les dire, il faut les faire. Nous l'avons dit et nous le faisons, les résultats sont là, vous avez aujourd'hui une augmentation très sensible du niveau d'investissement dans le domaine de l'eau, qui est passé de 7 à 12 millions. Par ailleurs, nos concitoyens sont particulièrement précautionneux et consomment moins d'eau qu'avant. Auparavant, c'était 120 m<sup>3</sup> par famille, alors qu'aujourd'hui c'est plutôt 100, voire 90 m<sup>3</sup>. Préserver l'eau est un excellent réflexe, mais il faut indéniablement que nous soyons meilleurs sur les canalisations, et nous y arrivons progressivement. Cette année, c'est le prix global eau + assainissement qui augmente, mais ce n'est pas l'eau, c'est l'assainissement que nous n'avons pas augmenté pendant cinq ans mais nous avons aujourd'hui besoin de répondre aux demandes d'investissement pour la station d'épuration de Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois, d'Ambonne et peut-être dans les années 2029-2030 permettre à des communes qui n'ont pas du tout d'assainissement à ce jour, au sud et sud-ouest de l'agglomération, d'être dotées d'un assainissement également. Mais pour cela, il faut prévoir et c'est ce que nous sommes en train de faire. C'est pourquoi nous avons déjà voté ce prix de l'eau. Au total, quand vous cumulez les investissements du budget principal et ceux des budgets annexes, ce sont encore 80 millions d'Euros que nous allons dépenser, ce qui représente beaucoup de travail et beaucoup d'emplois à la clé, il ne faut jamais l'oublier.

Je vais mettre aux voix le Débat d'Orientation Budgétaire, mais il s'agit de prendre simplement acte du fait que nous avons eu un débat.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - CEREMONIE DES VŒUX 2025 DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE DE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT-MARTIN. CONVENTIONS.**

**M. GEST :** A l'occasion de la cérémonie des vœux 2025 qui s'est déroulée au Coliseum d'Amiens le 9 janvier dernier, Amiens Métropole a fait appel, comme l'année précédente, aux sections hôtelières du lycée de la Hotoie et du lycée Saint-Martin afin d'assurer un appui logistique auprès du personnel d'Amiens Métropole pour la mise en place et le service du cocktail

dinatoire. Cette action contribue, par ailleurs, à la formation professionnelle des élèves de ces sections hôtelières.

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec chacun des établissements qui précisent notamment les modalités de mise en œuvre des prestations et le coût estimé à 6 422 €, à savoir 3 572 € pour la section hôtelière du lycée de la Hotoie et 2 850 € à l'association Hôtellerie Services du lycée Saint-Martin. Il convient de m'autoriser à les signer. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **10 - CONTRAT LOCAL DE SANTE 3<sup>EME</sup> GENERATION. 2024-2028. APPROBATION.**

**M. GEST :** Porté conjointement par l'ARS des Hauts-De-France, la ville d'Amiens et 11 autres partenaires dont Amiens Métropole, le Contrat Local de Santé (CLS) de 3<sup>ème</sup> génération est l'expression des dynamiques locales partagées entre les acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des Amiénois.

Je vous propose de m'autoriser à signer ce contrat dont la mise en œuvre ou la poursuite des projets se fera selon 3 axes transversaux et 4 axes stratégiques, à savoir :

Axes transversaux :

1. Le handicap, la vulnérabilité ou la perte d'autonomie de l'utilisateur.
2. L'aller-vers.
3. Une seule santé.

Axes stratégiques :

1. Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être.
2. Développer et renforcer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé.
3. Conforter l'accès aux droits et à une offre de soins structurée et accessible pour tous.
4. Améliorer le parcours de vie en santé mentale avec l'appui du Conseil Local en Santé Mentale.

Je rappelle qu'Amiens Métropole participe à la marge à ce Contrat Local de Santé, qui ne fait pas partie de ses compétences naturelles, mais à travers notamment les politiques de la Ville. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **11 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2025.**

**M. GEST :** Amiens Métropole entend poursuivre ses échanges d'expertise avec les collectivités de Nador et Driouch, ainsi qu'avec les acteurs associatifs dans le domaine de la préservation de l'environnement et le traitement des déchets.

Nous souhaitons également renforcer les actions de coopération solidaire menées à Nador dans le cadre du projet "mobilisation des territoires pour le développement durable", et particulièrement pour le traitement des déchets, favoriser les échanges culturels entre les acteurs et les élus de Deux rives dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> édition des journées culturelles des Deux Rives à Amiens sur le thème de l'enfance.

Je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2025, la même subvention que l'année dernière, à savoir 14 000 € à cette association. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **12 - AMIENS. GERONTOPOLE HAUTS-DE-FRANCE. QUAI DE L'INNOVATION. AVENANT AU BAIL CIVIL.**

**M. GEST :** Les gérontopôles fédèrent différentes communautés d'acteurs dans la perspective de favoriser l'émergence de nouveaux projets innovants et de coordonner des initiatives régionales visant à faire face à la transition démographique.

Lors de son assemblée générale constitutive du 7 juillet 2023, l'implantation du siège social et des équipes de l'association Gérontopôle Hauts-de-France à Amiens a été actée. Un bail civil a donc été consenti par Amiens Métropole à l'association Gérontopôle Hauts-de-France pour la location d'un espace de 130,27 m<sup>2</sup> situé au R+3 du 93, rue du Hocquet, pour une durée de 2 années à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, et à titre gracieux s'agissant du loyer et des charges. Cette mise à disposition avait alors été valorisée à hauteur de 20 332,12 € (loyers + charges).

L'association a fait part de son souhait de disposer également d'un emplacement de stationnement situé au sous-sol de l'ensemble immobilier. Je vous propose ainsi d'accorder cet emplacement, à titre exceptionnel, gracieusement. Un avenant au bail est à adopter et je vous propose de m'autoriser à le signer. Je précise que cela vaut pour deux ans et nous avons cette proposition en compensation du choix d'Amiens comme siège social de cet organisme. Des questions ? Monsieur JARDÉ.

**M. JARDE :** Simplement un commentaire. Tout d'abord, je suis très heureux qu'un pôle de santé s'installe à Amiens pour la Région des Hauts-de-France. Je pense que c'est le seul, il faut donc le saluer et remercier la métropole amiénoise pour son dynamisme. D'autre part, dans ces laboratoires de gérontologie du CHU, il est fait un travail très important pour nous tous, celui de l'étude des chutes, quand on sait que pour 50% des personnes victimes d'une fracture du col du fémur, l'avenir dans l'année est très sombre, voire aboutit à un décès. Avoir le Gérontopôle à proximité est majeur, et donc toutes mes félicitations à la Métropole amiénoise.

**M. GEST :** Merci, mon cher collègue, j'espère simplement que personne dans la salle n'a eu une fracture du col du fémur. Nous l'avons fait parce qu'acter un organisme à Amiens dans le domaine de la santé était un élément important. Anne PINON siège au conseil d'administration en tant que Vice-présidente de la Région et elle nous donne quelques informations, mais il était important, me semble-t-il, de reconnaître la décision de fixer le siège social à Amiens. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **13 - SOCIETES CIRANO ET CIRANO SERVICE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. GEST :** Marc FOUCAULT m'a donné pouvoir pour voter, mais également pour présenter ce point à sa place. Amiens Métropole a donné à bail aux sociétés Cirano et Cirano Service plusieurs espaces de l'immeuble Debouverie situé au 500, avenue du 14 juillet 1789. Dès 2004, plusieurs baux et avenants ont été conclus successivement pour différentes périodes, pour la société Cirano et Cirano Service. Afin de régulariser et d'harmoniser l'ensemble des plateaux loués entre les sociétés, un projet de bail commercial a été présenté pour la période à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutefois, l'acte n'a jamais été régularisé.

Plus tard, le 2 septembre 2024, les deux sociétés ont fait savoir à la collectivité par courrier recommandé qu'elles souhaitaient mettre fin aux baux commerciaux conclus pour le site Debouverie. Après plusieurs échanges relatifs aux sommes à payer au titre des régularisations de loyers et d'un préavis de six mois qui s'impose aux sociétés en cas de fin de bail, une rencontre avec le président de la société Cirano, Monsieur HERIPRET, s'est tenue le 22 novembre 2024. La collectivité et les sociétés sont parvenues à trouver un accord sur le montant des loyers dus et sur la période retenue, à savoir une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2024.

Je vous propose donc d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec ces deux sociétés et de m'autoriser le signer. Le montant de la transaction à régler par les sociétés s'élève donc à 1 046 444, 80 €. A noter que la résiliation des baux est effectuée sans indemnité de part et d'autre. Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**14 - NOUVEAU REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE. ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

**M. DESSEAUX :** La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole est compétente en matière de « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », lequel transfert n'est toutefois pas global, ce qui induit qu'Amiens Métropole et ses communes membres doivent la partager.

L'objet du partage est le domaine public routier, dès lors que cette compétence touche à la conservation du domaine public routier : création aménagement-entretien. Dans ce cadre, les voies communautaires relèvent de la compétence d'Amiens Métropole. L'EPCI a, par conséquent, en charge la gestion d'un linéaire de 245 km de voirie sur lequel s'applique sa responsabilité de protection et de conservation du domaine public. Cette responsabilité intervient alors dans le cadre de l'élaboration d'un Règlement de Voirie, dont Amiens Métropole ne bénéficie pas actuellement.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver, d'une part, l'engagement de la procédure d'élaboration du Règlement de Voirie d'Amiens Métropole, tel que le prévoit le code de la voirie routière et, d'autre part, la constitution d'une commission consultative ad hoc où siègeraient :

- Monsieur Alain GEST, président de la commission.
- 6 membres du Conseil métropolitain : Monsieur Patrick DESSEAUX, Monsieur Georges DUFOUR, Monsieur Eric MAQUET, Madame Isabelle SAVARIEGO, Monsieur Alain MOLLIENS, Monsieur François DÉCAVÉ.
- 6 représentants des concessionnaires : ENEDIS, GRDF, ORANGE, la Fédération Départementale de l'Energie 80 (FDE80), le Service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole, Amiens Energies.

L'objectif est de présenter le règlement de voirie consolidé au conseil du 26 juin prochain.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - PERMISSION DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. REVISION DES TARIFS.**

**M. DESSEAUX :** L'occupation du domaine public routier est soumise à une autorisation préalable du gestionnaire de la voirie. Cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public prend la forme d'une permission de voirie moyennant le paiement d'une redevance.

Les tarifs des permissions de voirie sur le domaine public communautaire sont ainsi révisés comme chaque année. Je vous propose donc d'approuver la grille tarifaire annexée à la délibération fixant une augmentation de 1,7%. Les recettes sont estimées à 9 031 €, en fonction du nombre de permissions de voirie délivrées, bien entendu.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16 - AMIENS. PARC DE LA HOTOIE. INTERET COMMUNAUTAIRE. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. RENAUX :** Dans le cadre du projet de requalification complète du parc de la Hotoie porté par la Ville d'Amiens et suite à la décision de fermer à la circulation l'avenue qui le traverse, des interventions doivent être réalisées sur des portions de voies d'intérêt communautaire ou des parcelles affectées à la communauté d'agglomération.

Je vous propose de dénoncer le caractère communautaire du kiosque, situé sur la parcelle BC128, ainsi que l'avenue Salvador Allende et la portion du boulevard des Fédérés entre l'allée du Bicêtre et la rue de l'Abbaye, ces équipements étant impactés par les travaux à entreprendre. En outre, le kiosque ne peut plus être rattaché à la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturel d'Intérêt Communautaire » figurant dans les statuts d'Amiens Métropole. Dénoncer l'intérêt communautaire du kiosque permettra ainsi à la Ville d'Amiens d'intervenir sur ce bien dont elle a la propriété.

Aussi, l'intérêt communautaire du gymnase doit être circonscrit au bâtiment et au parking qui lui est rattaché. Je vous propose donc de dénoncer l'intérêt communautaire des espaces verts ceinturant l'équipement, permettant ainsi un retour à la Ville d'Amiens de ces terrains.

Enfin, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la Ville d'Amiens doit être approuvée et il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Cette convention organise les modalités du transfert de maîtrise d'ouvrage pour la totalité des aménagements à réaliser dans le cadre de ce projet sur les voies d'intérêt communautaire et les parcelles affectées à la métropole.

**M. GEST :** Des questions ?

**MME BECKER :** Nous devons à nouveau ce soir vous dire que votre projet d'aménagement du parc de la Hotoie est contesté par des millions... des milliers d'habitantes et d'habitants de notre Métropole. C'est un lapsus révélateur puisque ce sont bien des milliers d'habitantes et d'habitants, contrairement aux propos d'un des élus de la majorité lors du Conseil municipal de la semaine dernière, je ne sais plus quel élu car vous vous y mettez maintenant à trois ou quatre peut-être pour tenter de m'intimider. En tout cas, la pétition a effectivement reçu plusieurs milliers de signatures.

La délibération de ce soir propose de dénoncer l'intérêt communautaire du kiosque ainsi que de plusieurs voies. Or, ce soir, aucun transfert de charge n'est proposé. Les équipements dénoncés devront être entretenus, voire réhabilités par la Ville. Aucune commission d'évaluation des transferts de charge n'a eu lieu. Encore une fois, la Métropole met les dépenses à la charge d'Amiens. Nous ne pouvons pas l'accepter et cette méthode doit être dénoncée comme précédent pouvant s'imposer à Amiens ou à tout autre commune membre de notre Métropole. La question peut vous être posée, Monsieur le Président de la Métropole, vous qui avez publiquement émis des réserves, notamment pour les métropolitains vivant à l'ouest d'Amiens. La suppression de voies d'intérêt communautaire n'est pas remplacée par d'autres voies. Aucun report de l'axe structurant de l'avenue Allende n'est prévu et assumé. Le projet municipal est mal engagé, il devra être modifié en 2026 car les citoyennes et les citoyens n'y ont pas été associés. Pour eux, l'échéancier électoral de l'an prochain permettra un "non" sur la méthode FOURÉ-de JENLIS.

Votre projet acte malheureusement l'absence de concertation réelle avec les Amiénoises et les Amiénois de ce secteur. Aucune écoute, aucun dialogue, telle une opération "myrtille". Nous sommes à chaque fois placés devant le fait accompli ou décidé. Ce n'est, hélas, pas une surprise car pour vous la démocratie se limite à des réunions sans concertation. Monsieur le Président, il y a un an, vous indiquiez, au sein de cette même assemblée, être un tenant de la démocratie représentative dans laquelle la concertation n'est pas à confondre avec la décision, et que ce n'est pas au niveau de la participation que les décisions sont prises, le pouvoir de décision appartenant à la collectivité territoriale. Pour rappel, et j'en terminerai par-là, la concertation est l'action de débattre dans le cadre d'une dialogue engagé entre tous les acteurs concernés, de faire émerger l'intérêt général avant de s'accorder en vue d'un projet commun. Votre majorité, c'est : on vous entend, on ne vous écoute pas, et on décide pour vous. Nous voterons contre cette délibération.

**M. GEST :** Madame BECKER, vous nous faites un magnifique copié-collé de votre intervention de la semaine dernière. Je pense que c'est exactement le même texte, ce qui prouve que vous avez de la suite dans les idées. Je ne vais pas répondre sur ce à quoi vous avez eu des réponses la semaine dernière de la part des responsables de la Mairie d'Amiens, à commencer par le Maire qui vous a clairement répondu sur la concertation, ce en quoi il avait parfaitement raison car encore une fois, concertation ne veut pas dire que la décision est prise par les personnes concernées. Elles font des propositions, des remarques, la collectivité y attache de l'importance, prend en compte ce qu'elle souhaite retenir, puis décide. C'est ce que l'on appelle la démocratie représentative, ce qui n'empêche pas qu'il y ait des discussions par ailleurs. Puisque vous tenez absolument à ce que je vous le répète, je ne fais pas mystère du fait que ce n'est pas pour moi la meilleure décision que nous ayons prise depuis 11 ans. Cette décision appartient aux maires successifs, puisque choisir de ne plus laisser une voie ouverte est une décision de police municipale, et à partir du moment où cette décision est prise, l'intérêt communautaire tombe de lui-même, et c'est l'objet de ce rapport. Pour le reste, vous avez eu toutes les réponses que vous souhaitiez.

**ADOpte**

Observations :

*M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre.*

**17 - AMIENS. PLACE VOGEL. CREATION D'UNE TRAVERSEE PIETONNE SECURISEE.**

**M. DESSEAUX :** Au vu de la dangerosité du passage piéton devant l'école Saint Germain à Amiens, de son caractère accidentogène, mais également du flux automobile, il est proposé l'installation d'un îlot refuge entre la place Vogel et la place au Feurre permettant une traversée piétonne sécurisée en deux temps.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à 118 000 € TTC et le montant du fonds de concours de la Ville d'Amiens est fixé à 29 500 €.

Je vous propose d'approuver cet aménagement ainsi que la convention de fonds de concours se référant à l'opération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**18 - AMIENS. RUES SAINT-MAURICE / BIZET. AMENAGEMENT D'UNE TRAVERSEE PIETONNE ET D'UN POINT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS.**

**M. DESSEAUX :** Amiens Métropole a programmé l'aménagement d'une traversée piétonne et d'un point de collecte des ordures ménagères au coin des rues Saint-Maurice et Bizet, pour un montant de 33 500 € HT. Il est convenu que la commune d'Amiens participe au financement de cette opération à hauteur de 30% des dépenses HT, soit 11 167 €.

Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement et la convention de fonds de concours avec la Ville d'Amiens et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**19 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025.**

**MME FOURE :** Comme chaque année, il nous appartient de voter la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales des personnels de nos collectivités afin de leur permettre de mener à bien les actions sociales destinées à ces personnels.

Pour l'année 2025, il est proposé de verser la somme de 1 261 383 € répartis comme suit :

- 1 100 000 € de subvention de fonctionnement.
- 151 883 € correspondant aux crédits nécessaires au remboursement à Amiens Métropole du coût des 4 agents mis à disposition du COS.
- 9 500 € correspondant aux crédits nécessaires à son action en faveur des retraités.

Il convient également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention se rapportant à l'opération.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **20 - ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE D'AMIENS METROPOLE.**

**M. RENAUX** : En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la communauté d'agglomération Amiens Métropole doit élaborer un Plan de Mobilité qui succède au Plan de Déplacements Urbains. Le PDM est un document de planification et de programmation qui guide la politique des transports et des déplacements sur une période de 10 ans. Il vise à définir, dans les périmètres de transports urbains, les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement, avec un objectif d'usage équilibré des différents modes et de promotion des modes de transports moins polluants, économes en énergie.

Pour mener à bien cette démarche, le recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage est proposé pour un montant estimé à 300 000 €, lissé sur 4 années (2025 à 2028). La réalisation du PDM se décomposera en trois phases successives : le diagnostic et scénarii qui débutera début 2025, l'élaboration du projet puis la finalisation du plan.

Je vous propose ce soir de lancer la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité de la collectivité, d'approuver le montant de l'opération, de l'inscrire aux budgets 2025 et 2026, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au plan.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **21 - PLAN VELO. AMIENS. AMENAGEMENT DU CARREFOUR BOULEVARD DE DURY ET AVENUE DU 14 JUILLET 1789. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

**M. RENAUX** : Amiens Métropole et la Ville d'Amiens ont approuvé en 2024 la réalisation des aménagements des espaces publics du carrefour boulevard de Dury / avenue du 14 juillet 1789 afin de poursuivre le déploiement des itinéraires cyclables sécurisés sur leur territoire à l'horizon 2030.

Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination de ces aménagements, Amiens Métropole avait transféré temporairement la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Ville d'Amiens. Toutefois, l'appel à projets France Relance en Hauts-de-France, ayant déclaré lauréate la collectivité pour son projet d'aménagement, Amiens Métropole se doit de rester maître d'ouvrage pour pouvoir bénéficier de la subvention de l'Etat qui s'élève 200 000 €.

Il convient ainsi de résilier la convention initiale de transfert de maîtrise d'ouvrage, d'approuver une convention de fonds de concours permettant à la Ville d'Amiens d'intervenir à hauteur de 400 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**ADOpte**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**22 - AMIENS. BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULATION FONCIERE ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS. DELIBERATION MODIFICATIVE.**

**M. RENAUX :** Par délibération du 22 novembre 2018, des transferts de propriétés à l'Euro symbolique ont été approuvés au profit d'Amiens Métropole dans le cadre de la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service compte-tenu que certains aménagements étaient réalisés sur des parcelles appartenant à la Ville d'Amiens.

La division foncière des parcelles concernées fait apparaître le besoin pour Amiens Métropole d'acquérir une emprise d'environ 217 m<sup>2</sup> à prendre dans le domaine public de la Ville d'Amiens, impliquant de modifier la délibération n° 2 du 22 novembre 2018.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la modification de l'article 1 de cette délibération par l'ajout de l'acquisition de cette emprise à prendre dans le domaine public non cadastré de la Ville d'Amiens.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - AMIENS. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE OPEN STENT SOLUTION. PROLONGATION DE DELAI. AVENANT.**

**M. GEST :** Ce rapport devait être présenté par Marc FOUCAULT que je vais suppléer. La SAS Open Stent Solution est une startup innovante dans le domaine de la santé, installée dans la pépinière d'entreprises Biolab basée sur Amiens. Cette entreprise, créée en 2018 par Monsieur Doron CARMI, chirurgien cardiaque au CHU d'Amiens, se positionne comme un futur acteur incontournable dans le domaine du "cardio-device", notamment par la mise au point d'un système micro-invasif et avec une commercialisation en 2028.

Par délibération n° 30 du 29 septembre 2022, le versement d'une subvention d'un montant de 54 000 € en vue de la création à 3 ans de 18 emplois en CDI et ETP a été approuvé, dans le cadre du projet de développement d'une solution brevetée pour le remplacement des valves cardiaques sans recours à la chirurgie.

Cependant, par courrier du 21 novembre 2024, la société a sollicité la prolongation du délai de création d'emplois, portant l'échéance du 19 janvier 2025 au 31 décembre 2027. En effet, outre un contexte non favorable au renforcement de son organisation, la complexité de la réalisation de l'opération a entraîné un décalage par rapport au planning initial. Aussi, 3 emplois ont d'ores et déjà été créés dont 2 en CDI sur le site de Dury.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'avenant de prolongation à intervenir avec la SAS Open Stent Solution et de m'autoriser à le signer. Y a-t-il des questions ? Monsieur JARDÉ.

**M. JARDE :** Ce soir, je ne fais que féliciter Amiens Métropole. C'est très important. Dans la chirurgie 4.0, c'est-à-dire intelligence artificielle / robotique, on a le Greco pour tout ce qui est osseux, et on a là un volet très intéressant au niveau tissulaire, et plus particulièrement au niveau cardiaque. Je salue le fait que cette startup soit restée à Amiens, car elle aurait pu partir ailleurs et c'est une excellente chose qu'elle soit là. C'est l'un de mes anciens internes, il était bon, et il continue à être bon.

**M. GEST :** Je vous remercie de féliciter Amiens Métropole, on n'est jamais trop nombreux à le faire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - ASSOCIATION INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE - SITE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME PINON :** Il s'agit d'une délibération classique que je vous présente tous les ans. Je vous rappelle quelques éléments de contexte. Née en 2021 de la fusion entre le Groupe UniLaSalle et l'ESIEE Amiens, nous avons donc eu la naissance de l'Institut Polytechnique UniLaSalle Amiens. Il forme notamment cette année 500 élèves, étudiants qui sont accueillis dans le cadre de 4 spécialités : Energie et développement durable ; Energétique et bâtiments intelligents ; Informatique et objets connectés ; et Mécatronique et usine connectée.

L'établissement connaît, comme tous les établissements d'enseignement supérieur, une forte concurrence, et il doit travailler sur son attractivité, sa visibilité. Il s'implique fortement dans les différents clusters situés sur Amiens Métropole, notamment sur le numérique, mais aussi sur la santé ou l'énergie. De plus, cette fusion entre les deux établissements a permis à notre école d'ingénieurs de bénéficier d'un réseau mondial, car on sait que le réseau UniLaSalle est très développé dans le monde, soit 70 universités dans 20 pays.

Une fois ces éléments de contexte posés, l'objet de la délibération consiste à signer une convention avec l'établissement pour son financement du site amiénois. Comme vous le savez et comme je vous l'indique tous les ans, nous avons travaillé dans le cadre d'un dialogue, d'une concertation avec l'établissement pour réduire progressivement l'intervention d'Amiens Métropole sur le volet financier, avoir un plan prévisionnel sur 5 ans, l'idée étant de retravailler le modèle économique de l'école.

C'est pourquoi je vous propose cette année une convention qui précise une subvention de fonctionnement à hauteur de 350 000 €. Je vous propose de l'approuver et de permettre à Monsieur le Président de la signer.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME PINON :** Ce soir, chers collègues, je vous présente des projets ou des manifestations en lien avec l'enseignement supérieur et la vie étudiante. Comme vous le savez, nous avons adopté un cadre d'intervention qui précise les modalités, comment et pourquoi nous soutenons certains projets. Les projets qui vous sont présentés ce soir représentent une enveloppe de 33 200 € :

- L'Université de Picardie Jules Verne : 11 200 € pour l'organisation de diverses manifestations scientifiques.
- L'Association « Au-dessus des toits » Radio Campus Amiens : 5 000 €. Il s'agit du même projet que nous avons déjà soutenu l'année dernière pour des podcasts permettant de sensibiliser les élèves ou les étudiants sur les formations disponibles sur le territoire.

- L'AGORAE : 10 000 € pour son épicerie sociale et solidaire destinées aux étudiants amiénois.
- La FAEP : 2 000 € pour l'organisation à Amiens des Journées Nationales de l'Innovation Sociale du 20 au 23 février 2025.
- L'AFEV : 5 000 € pour la création d'un nouveau projet « Etudiants Amiénois, reconnaître et accompagner ».

Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - PROJET INTERREG IV BUILD VALUE. VALORISATION DE L'UTILISATION DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION POUR REUSSIR LA DECARBONATION. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE.**

**MME DELETRE** : Bonsoir à toutes et à tous. Amiens Métropole s'est associée à plusieurs autorités locales et partenaires de recherche des Hauts-de-France, de Flandre et de Wallonie belge dans le cadre du programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg Build Value, pour mettre en place une dynamique de promotion et de développement des éco-matériaux dans le bâtiment.

Ce projet vise à valoriser l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental dans la construction et dans la rénovation pour réussir la décarbonation d'un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre et consommateur de ressources. L'usage des matériaux biosourcés, comme vous le savez, permet de réduire significativement l'empreinte carbone et environnementale des bâtiments. Ces matériaux permettent également de stocker le CO<sub>2</sub> et participent ainsi à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone pour 2050. Au-delà de la valorisation, le projet doit permettre de surmonter plusieurs obstacles actuels, c'est l'essence de la constitution de ce consortium fort dans lequel Amiens Métropole est proactif grâce à des modules de travail opérationnels.

A noter que le budget est de 40 102,00 € auquel s'ajoute le salaire du chargé de projet interne de 133 000,20 €. Le budget total sera subventionné à hauteur de 60% par le FEDER.

Je vous propose d'acter le début de ce projet en approuvant la convention à intervenir avec les partenaires et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT. PLH. 2021-2026. BILAN INTERMEDIAIRE. APPROBATION.**

**M. PENAUD** : Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole 2021-2026 doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Cette évaluation, arrêtée au 31 décembre 2023, peut faire l'objet d'adaptation des objectifs définis initialement. 4 orientations ont émergé dans la construction de ce deuxième PLH.

La première orientation est de développer un habitat désirable, attractif pour les familles. Le PLH prévoit à l'échelle de l'agglomération le développement de 4 800 nouveaux logements sur les 6 ans, dont 27% de logements locatifs sociaux et 12% de logements en accession sociale, bénéficiant de la dynamique de construction du premier PLH qui avait vu la construction de 10.000 logements. Entre 2021 et 2023, 75% de cet objectif a déjà été réalisé avec 3 600 logements neufs, et au 31 décembre 2026, en projection, ce sont au minimum 6 000 logements qui seront construits, malgré la situation de crise que rencontre ce secteur d'activité.

Mais pour autant, la production de logements locatifs sociaux et en accession sociale n'est pas suffisante au regard des objectifs de mixité sociale qui, je le rappelle, sont fixés en pourcentage de la construction. La production de logements familiaux n'est pas suffisante au regard de l'objectif de maintenir et attirer les familles.

La deuxième orientation est de favoriser la rénovation de l'habitat existant. Les freins à la rénovation de l'habitat privé ont été levés avec la création d'un conseil gratuit et impartial et la mise en place d'un système d'aides complémentaires aux aides de l'ANAH. Sur 2021-2023, 6.134 logements privés et sociaux ont bénéficié d'une amélioration de leur performance énergétique. Au 31 décembre 2026, il est aujourd'hui estimé qu'un minimum de 10.500 logements sera réhabilité.

La troisième orientation veille à répondre également aux besoins plus spécifiques. Il en est ainsi des personnes fragiles, que ce soit en termes financier, social ou médical. 400 logements en PLAI, en pension de famille ou autonomes, ont été réalisés et 120 sont en projet. Il y a aussi à répondre aux besoins des résidences étudiantes. 404 logements ont été réalisés, 230 sont en projet. Enfin, pour les résidences seniors, 489 ont été réalisées et 122 sont en projet.

La quatrième orientation vise à conduire et à animer la politique habitat. A ce titre, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et la commission restreinte de la CIL ont été activées pour une approbation des documents supports de la stratégie de peuplement.

L'Observatoire de l'habitat et du foncier est, quant à lui, structuré, les données de territoire vont ainsi pouvoir être communiquées.

Au vu de ce bilan il est proposé d'adapter les objectifs du PLH ainsi qu'il suit :

1. Pour maintenir la mixité sociale du territoire :

- Prévoir la construction de 820 logements locatifs sociaux (dont 600 sur Amiens) pour atteindre 1 620 logements en fin de PLH, afin de respecter le taux de 27% qui nous est fixé.
- Prévoir la construction de 600 logements en accession sociale PSLA et BRS (dont 480 sur Amiens) pour atteindre 700 logements en fin de PLH, par respect du taux de 12%.

2. Reprendre les objectifs de rénovation du parc privé existant adoptés en CAM de décembre 2022, soit 3230 logements, pour la période 2024-2026, afin d'atteindre 10 500 logements réhabilités à l'issue de ce second PLH.

**M. GEST** : Y a-t-il des observations sur ce rapport du PLH à mi-parcours ?

**MME DESBUREAUX** : Je précise que pour les points 17 et 18, comme il s'agissait de fonds de concours, nous souhaitons voter contre, si c'est possible, et à posteriori.

Sur le PHL, tout d'abord nous déplorons la baisse de la part des logements locatifs sociaux sur le parc immobilier amiénois du fait d'une croissance plus rapide de ce dernier que de la construction de logements sociaux qui suivent, eux, le rythme attendu. La situation amiénoise n'est, certes, pas mauvaise ou alarmante, mais la volonté de mixité sociale ne doit pas s'accompagner du risque de dégrader l'accès au parc social en ne suivant pas l'augmentation du parc immobilier alors même que la demande est toujours plus forte. D'autant plus quand, dans le même temps, l'accession sociale à la propriété est en retard par rapport aux attentes. Nous nous interrogeons également sur la capacité actuelle de la plateforme LAURE de jouer son rôle. Il est noté, ce qui est très positif, un renforcement de cette plateforme, mais en commission, vos précisions à ce sujet ont surtout porté sur la question technique, à savoir une augmentation des équivalents temps plein de techniciens. Qu'en est-il du point de vue de la levée des freins à se tourner vers cette plateforme et vers les dispositifs adaptés de la part des Amiénois ? Y a-t-il des indicateurs précis qui permettent de remarquer une résorption au moins partielle du problème ? Les Amiénois s'emparent-ils de cet outil ? Vous l'avez fait remarquer vous-même en commission, il existe encore des difficultés à identifier les situations d'habitat dégradé ou de vacance, seulement 10 logements vacants ont été remis dans le circuit, c'est trop peu alors que ce devrait être une priorité.

Nous avons vu passer le Débat d'Orientation Budgétaire, et dans la note de synthèse de ce débat, vous déploriez que le marché immobilier soit bloqué par les prix du marché, mais également par le manque de fonds des habitants pour financer des travaux de rénovation. Cette plateforme pourrait donc être un véritable moteur pour ces personnes et il faut que l'on s'assure d'un suivi efficace. Nous remarquons également dans le rappel des objectifs qui étaient fixés, celui de produire un maximum de 800 logements neufs par an, soit 4 800 logements sur la durée du PLH. Or, dans la synthèse du bilan, on table sur la création de 6 000 logements au terme de ce programme, soit bien au-dessus de ce maximum affiché. Comment pouvez-vous justifier d'une telle différence ?

Enfin, un certain nombre de dispositifs prévus par ce PLH n'ont pas encore été ne serait-ce que concrètement envisagés : le permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne, l'action foncière pour lutter contre le vacant longue durée, favoriser l'acquisition de logements vacants notamment par l'élargissement du prêt à taux 0 amiénois aux biens vacants depuis plus de 2 ans. Qu'en est-il ? Ces idées sont-elles définitivement abandonnées par cet exécutif ?

**M. GEST :** Pas d'autres interventions ?

**M. DECAVE :** Je souscris à pas mal des questions qui ont été posées précédemment. Sur la question de la vacance des logements, le peu de logements remis à l'usage appelle-t-il des réflexions sur l'utilisation du pouvoir de réquisition de certains maires ou du Préfet sur un certain nombre de ces lieux ? J'entends qu'il y a la volonté de remettre à la hausse, pour être à la hauteur des pourcentages, sur la question de la construction des logements locatifs sociaux. Avez-vous d'ores et déjà un peu de visibilité sur les types de logements sociaux qui vont être reconstruits ? Au regard des destructions de logements sociaux, quelle typologie de logements sociaux vont être priorisées sur ces constructions complémentaires, est-ce du PLAI, du PLUS ? Enfin, sur le bilan de la part des communes, il me semble qu'en dehors d'Amiens et de Rivery, un certain nombre de projets étaient prévus, et j'ai l'impression qu'il y a du retard sur les autres communes de la Métropole. Est-ce une réalité oui simplement une question de délai sur le déroulé de ce plan ?

**M. GEST :** La parole à Guy PENAUD pour les réponses.

**M. PENAUD :** Je regrette au passage que vous ne soyez pas venu à la commission car nous en avons largement débattu, mais là n'est pas le sujet, vous étiez probablement occupé ailleurs. Concernant la plateforme LAURE, 5 210 personnes ont été informées par la plateforme LAURE, que ce soit par téléphone ou par mail. 11 appels en moyenne par jour, 90% concernent la rénovation énergétique, 9% l'autonomie. 1 198 conseils personnalisés ont été donnés par les conseillers de France Rénov', 3 équivalents temps plein travaillent sur la plateforme, soit 50 entretiens par mois. Enfin, nous avons réussi à avoir 24 copropriétés qui représentent 715 logements qui ont été renseignés. La plateforme LAURE joue donc bien son rôle de captation et c'est elle qui oriente ensuite vers notre bureau avec lequel nous avons contracté, donc l'association SOLIHA APREMIS, pour entrer ensuite dans le vif du sujet. 1 484 logements sont entrés dans nos dispositifs depuis janvier 2023, dont 893 en logement individuel et 591 en logement collectif pour 6 copropriétés. Ces logements sont à divers stades, depuis la visite pour l'audit jusqu'au versement du solde des subventions, sachant que nous accompagnons les personnes aux conditions modestes et très modestes, et même intermédiaires, jusqu'au versement de la subvention. 417 logements sont déjà rénovés ou en cours de rénovation, c'est-à-dire que les travaux sont en cours. Ensuite, pour Amiens Métropole, nous avons distribué à 270 ménages l'aide prévue par le Conseil d'Amiens Métropole ; 250 logements en individuel et 3 copropriétés représentant 159 logements. Voilà un petit bilan de la plateforme LAURE et je vous invite à consulter le document.

Concernant les logements locatifs sociaux, comme je l'ai dit dans mon exposé, nous avons construit davantage, mais afin de respecter le taux fixé à 27% de logements locatifs sociaux, nous sommes obligés de construire davantage de logements sociaux car sinon ce taux diminue et les textes en vigueur ne sont donc pas respectés. Concernant la construction de logements en acquisition sociale, le retard concerne principalement la périphérie de la Ville d'Amiens, mais nous allons voir ce qu'il est possible de faire avec les différentes communes, en particulier celles qui sont soumises à une obligation d'avoir des logements sociaux, voir comment les accompagner pour essayer d'augmenter le nombre de logements en accession sociale. Pour ce qui concerne la vacance de logements, c'est effectivement un véritable problème et nous réfléchissons avec le service à modifier notre approche de la vacance et à essayer avec les bailleurs sociaux de reprendre de grands ensembles vacants pour en déconstruire sans doute un certain nombre et reconstruire des logements plus conformes aux attentes des locataires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE. UNION TERRITORIALE SOLIHA HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION POUR LA GESTION DE LA CAISSE DE PREFINANCEMENT POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS. AVENANT N° 1.**

**M. PENAUD :** Il s'agit d'un avenant purement technique suite à une erreur de date qui doit être rectifiée. La création d'une caisse de préfinancement des subventions a été approuvée par délibération du Conseil d'Amiens Métropole en date du 21 mars 2024. La mise en œuvre de ce dispositif est assurée par l'Union Territoriale SOLIHA Hauts-de-France, opérateur avec lequel la collectivité a signé une convention le 13 juin 2024 afin de déterminer les modalités et l'organisation de ses missions.

Une erreur matérielle s'est toutefois glissée dans la convention, dans ses articles 4 et 9 qui indiquent la date du 31 décembre 2029 au lieu du 31 décembre 2028.

Je vous propose donc de rectifier cette erreur matérielle par voie d'avenant n° 1 et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. PENAUD :** Je vous propose de présenter conjointement les deux points suivants, puisqu'il s'agit de deux dossiers identiques.

Le point 29 concerne l'acquisition par la SIP de 22 logements ANRU situés route de Rouen et d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, avec une garantie sollicitée auprès d'Amiens Métropole avec une convention à signer. Même chose pour le point 30, avec toujours 22 logements, situés cette fois dans la ZAC Renancourt, lot C2, rue Haute des Champs, avec un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et la garantie d'Amiens Métropole avec la convention à signer.

Je vous propose de répondre favorablement à la sollicitation de la SIP pour garantir deux prêts.

Pour le point 29, il s'agit d'un prêt d'un montant de 2 328 059 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en Vente à l'Etat Futur d'Achèvement de 22 logements locatifs sociaux situés 554-572 route de Rouen à Amiens, dans un ensemble immobilier de 64 logements, tous actuellement en construction. Les travaux ont débuté en décembre 2022 pour une durée de 28 mois. La livraison des logements est prévue pour la fin du premier trimestre 2025.

Concernant le point 30, je vous propose d'accorder notre garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 442 870 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer l'acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux situés rue Haute des Champs, dans la ZAC Renancourt, lot C2 à Amiens, dans un ensemble immobilier de 51 logements. Les logements de ce programme, dénommé "Les Jardins de Vénus", ont été livrés en octobre 2024.

Je vous propose donc d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser notre Président à les signer.

**M. GEST :** Je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier sur ces rapports.

**29 - AMIENS. SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS ANRU SITUES ROUTE DE ROUEN. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - AMIENS. SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS ANRU SITUES ZAC RENANCOURT (LOT C2), RUE HAUTE DES CHAMPS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. CANDIDATURE A LA PRESIDENCE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE.**

**MME DOURNEL-GARAT :** La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a confié à la SEM Zénith d'Amiens Métropole l'exploitation du Zénith dans le cadre d'un contrat de Délégation de

Service Public en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 approuvé par délibération du Conseil d'Amiens Métropole en date du 13 février 2020.

Parvenue à son terme, la Présidence de Monsieur Dominique RINGARD s'est achevée le 31 décembre 2024.

Pour mémoire, le Conseil d'administration est actuellement composé de 6 administrateurs, dont 4 émanent de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, et doit, conformément à l'article 17 des statuts, voter en son sein la nomination de sa nouvelle présidence.

Je vous propose que Monsieur Hubert TAUFOUR, administrateur, porte sa candidature à la Présidence de la SEM-ZAM en représentation d'Amiens Métropole.

**M. GEST :** Des questions ?

**MME BOCHE :** Il s'agit simplement d'une explication de vote. Je représente Paul-Eric DÉCLE, qui est administrateur et qui ne prendra donc pas part au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*MM. SAVREUX, TAUFOUR, VIGNOLLE (pouvoir à M. TAUFOUR), DÉCLE (pouvoir à Mme BOCHÉ) ne prennent pas part au vote.*

**32 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR. NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE. GRATUITE.**

**MME BOCHE:** Il s'agit ici de voter la gratuité pour tous aux bibliothèques d'Amiens Métropole et je me réjouis de vous présenter ce point puisqu'il répond à l'un des six axes stratégiques des bibliothèques qui consiste à l'inclusion pour tous. Je vous propose donc ce soir de voter la gratuité, y compris pour les personnes habitant en dehors de l'agglomération. Cette décision vient conforter les décisions prises par les autres collectivités du département qui pratiquent déjà cette politique.

Il convient donc d'approuver le nouveau règlement des bibliothèques qui prend en compte cette modification et qui prend également en compte la remarque qui avait été formulée par Madame DESBUREAUX lors d'un précédent Conseil d'Amiens Métropole, en supprimant la sanction familiale en cas de non-restitution des documents.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Vous voyez que nous prenons en compte l'avis de l'opposition, Madame DESBUREAUX. Je m'attendais à ce que vous preniez le micro pour saluer cette démarche.

**MME DESBUREAUX :** J'ai échangé avec Madame BOCHÉ avant le Conseil et je l'ai remerciée directement, mais je peux lui adresser des remerciements publics, si nécessaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON. MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE CONSULTATION D'UNE SELECTION DE COLLECTIONS DU DEPOT LEGAL DE L'INA ET DU CNC. CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA).**

**MME BOCHE** : Il s'agit d'un renouvellement de convention entre les bibliothèques, le Centre du Cinéma et de l'Image d'animation et l'Institut national de l'Audiovisuel afin de permettre aux chercheurs d'avoir accès à leurs ressources. La convention prévoit la mise à disposition d'un poste de consultation ainsi qu'un accès aux collections à titre gratuit.

Il convient donc d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **34 - DON DE 9 CARTONS D'ARCHIVES ROLAND DORGELES. CONVENTION.**

**MME BOCHE** : Il s'agit d'un don. La section Patrimoine d'Aragon conserve déjà un fonds conséquent Dorgelès, composé de manuscrits et de documents. La famille de cet écrivain et journaliste amiénois souhaite faire don de 9 cartons d'archives composées de correspondances, de photographies, de carnets, mais également de manuscrits à la bibliothèque, afin d'enrichir notre collection.

Il convient donc d'approuver la convention de cession et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Pas de questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **35 – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FUTUR POLE DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DE LA BNF. AVENANT N° 2.**

**M. SAVREUX** : Bonsoir chers collègues. Vous savez que notre Ville, et notre Métropole, ont été retenues pour accueillir le centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France, et que nous avons pour cela passé une convention qui permet effectivement l'installation à Amiens d'un pôle de conservation et du Centre national de la presse. Il s'agit à la fois d'accueillir les collections existantes de la Bibliothèque nationale de France, mais aussi de préparer le siècle de stockage qui vient puisque la bibliothèque a besoin de stocker 4 à 5 kilomètres linéaires par an, et il est donc important de pouvoir prévoir le siècle à venir.

Dans la candidature que nous avons portée, il était proposé un terrain de 63 000 m<sup>2</sup>, que vous voyez à l'écran, dont 30 000 m<sup>2</sup> constructibles, qu'Amiens Métropole s'est engagée à acquérir et à céder à l'Etat avec un dispositif de jouissance différé de la réserve foncière.

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 à cette convention, qui fait suite à une renégociation avec la BnF sur la clause de jouissance différée. La bibliothèque souhaite, en effet, disposer, dès l'acquisition des terrains, d'une emprise d'un seul tenant, et close pour des raisons de sécurité, puisque l'entièreté du site sera close. En outre, cet avenant acte le déplacement de la réserve foncière au cœur de l'ancien site hospitalier afin de préserver les ouvertures sur les quartiers environnants. C'était une demande de la Ville d'Amiens et de la Métropole afin de ne pas recréer un verrou urbain entre la Citadelle et les quartiers nord, et donc le fait de déplacer la réserve foncière du bas vers la gauche nous permet de ménager un espace et de rendre les connexions fluides entre le centre-ville et les quartiers nord. La nouvelle surface de la réserve foncière passe de 2,8 hectares à 1,15, et cet avenant acte aussi le maintien de la vue dégagée

sur le centre-ville depuis le bâtiment projeté par la BnF en phase 1 pour les bureaux et les ateliers.

Enfin, cet avenant met également à jour le calendrier de la cession des terrains au regard du planning des interventions de l'EPF pour la dépollution et la démolition préalables du site. On part sur une cession du premier terrain au 30 juin 2026 et une cession de la réserve foncière au plus tard au 31 décembre 2027. J'en profite pour vous dire que nous sommes dans les temps, le calendrier est respecté et les contraintes archéologiques sont totalement levées sur la partie qui accueillera la première phase de la Bibliothèque nationale de France. J'ajoute que la réduction de l'emprise foncière nécessitera de porter la contribution d'Amiens Métropole de 5 370 000 € à 5 535 000 €.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer ce deuxième avenant et tous les actes s'y rapportant.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Pierre aurait pu préciser aussi que les négociations que nous menons avec la BnF et qui se déroulent dans un excellent climat permettent d'avoir, à la demande d'abord du Préfet de Région, puis du Président de la BnF, davantage d'ouverture vers des visites au sein de la BnF, pour des scolaires par exemple, qu'envisagé au départ, ce qui va dans le bon sens. Je pense que des journalistes, entre autres, seront très intéressés par la mine d'informations qu'il y a dans ce domaine, et les élèves pourront faire un travail intéressant avec leurs enseignants.

**36 - MUSEES D'AMIENS. BUSTE DE LISZT PAR ALBERT ROZE. DEPOT DU CNAp. CONVENTION DE DEPOT.**

**M. SAVREUX :** Le Centre national des Arts plastiques acquiert et gère pour le compte de l'Etat les œuvres et objets d'art inscrits sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain. Il est ici proposé d'accepter le dépôt pour dix ans de l'œuvre "Buste de Liszt par Albert Roze et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention se référant à l'opération.

**M. GEST :** Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**37 - MUSEES D'AMIENS. ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE LA SOMME. EPSM SOMME. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Les Musées d'Amiens ont établi depuis plusieurs années une collaboration avec l'établissement hospitalier Philippe Pinel, aujourd'hui Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, dans le but de favoriser l'approche de l'art et, plus généralement, des œuvres qui sont exposées dans les musées d'Amiens, auprès des patients de l'EPSM Somme, soit au travers des activités qui leur sont proposées par des visites, soit en favorisant une fréquentation régulière de ce public en accompagnant les soignants dans leur approche pédagogique.

La collectivité a formalisé ce partenariat sous la forme d'une convention dont le bilan s'avère positif pour l'année 2024. 23 groupes de 8 structures différentes de l'EPSM ont été accueillis. 18 sont venus en visites guidées. Ce riche partenariat mérite d'être poursuivi et développé pendant les trois prochaines années avec la perspective future d'y associer la Maison de Jules Verne par

des visites ludiques et des ateliers, puisque la maison est maintenant rattachée aux musées d'Amiens.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle convention à intervenir avec l'EPSM Somme et la collection pour le site du musée de Picardie. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à solliciter toute aide publique ou privée qui pourrait soutenir cette collaboration.

**M. GEST** : Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **38 - PARC ZOOLOGIQUE. REGLEMENT INTERIEUR. REVISION.**

**M. SAVREUX** : Pour le parc zoologique, nous avons un règlement intérieur et il s'agit de valider des éléments importants qui touchent aux périodes et heures d'ouverture, la liste des interdictions et des consignes pour les visiteurs, les risques qu'ils peuvent prendre lors de leur visite, et faire en sorte de limiter ces risques, réglementer aussi tout ce qui est contact avec les animaux, interdiction de la nourriture, respecter les animaux et faire attention à leur dangerosité. Pour le zoo d'Amiens Métropole, le dernier toilettage du règlement intérieur date du 31 mai 2018 et, compte tenu notamment des évolutions présentes et à venir du zoo, il nécessite aujourd'hui une mise à jour, toujours dans le respect des animaux, de l'environnement, des personnes et des biens, pour toute personne qui pénétrerait au sein du parc zoologique d'Amiens Métropole.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le règlement annexé à la présente délibération et je vous invite à vous rendre au zoo dès samedi pour la réouverture et pour découvrir la nouvelle entrée qui va modifier considérablement l'expérience de visite pour les visiteurs, pour les 50 000 scolaires que nous accueillons chaque année et, bien sûr, pour les agents du parc qui pourront travailler dans des conditions dignes, ce qui n'était pas forcément le cas jusque-là.

**M. GEST** : Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE** : C'est bien beau de renouveler les obligations auxquelles les usagers du zoo doivent s'astreindre, mais il serait toutefois bon que la Métropole montre l'exemple. Nous avons été stupéfaits d'apprendre la mise en demeure de la collectivité quant à des manquements sur l'aspect environnemental dans la gestion du parc zoologique. Alors que vous vous félicitez régulièrement de programmes mis en place dans ce cadre en faveur de l'environnement et de la biodiversité, de sa compréhension et de son respect, on sait désormais que trois prescriptions environnementales n'ont pas été respectées : absence de mesures de la qualité de l'eau prélevée sur les prises d'eau alimentant le site, absence de réalisation des mesures de débit horaire et absence d'analyses sur les eaux résiduelles avant rejet dans le milieu et dans le réseau d'assainissement. Cela fait beaucoup. Si l'on espère qu'à minima la situation a fait l'objet d'une régularisation, l'arrêté ayant été signé il y a un mois, ce n'est pas normal d'avoir dû en arriver là.

**M. GEST** : Je pense que Pierre SAVREUX va vous rassurer.

**M. SAVREUX** : Oui, je vais vous rassurer, Madame DELATTRE, en vous disant qu'effectivement le zoo d'Amiens Métropole respecte parfaitement l'environnement et la ressource en eau. J'ai lu le même article que vous. Pour être tout à fait précis, ce que la préfecture nous demande aujourd'hui, c'est de prouver que nous respectons et que nous sommes conformes à la réglementation. La préfecture ne nous dit pas que nous ne respectons pas l'environnement.

C'est important d'apporter cette précision. Vous avez raison de souligner qu'il y a eu une évolution de la réglementation, que nous n'avions pas appréhendée puisque les équipes du parc étaient concentrées sur l'extension du zoo, et c'est vrai que ce détail nous avait échappé. Donc, nous devons prouver dans les prochaines semaines que le zoo respecte stricto sensu la réglementation, ce que nous ne manquerons pas de faire puisque, comme je le disais à l'instant, c'est le cas. Nous devons prouver deux choses, pour être tout à fait précis. D'une part, nous devons prouver que le volume d'eau qui rentre dans le zoo est le même à la sortie. D'autre part, nous devons prouver que l'eau qui sort du zoo est aussi propre que l'eau qui y rentre. Sur ce deuxième aspect, pas d'inquiétude, nous avons déjà rassuré la préfecture et apporté toutes les preuves nécessaires puisque toutes les mesures qui ont lieu en sortie du zoo, que ce soit sur le phosphore, le calcium, le nitrate, etc. sont dix fois inférieures aux seuils autorisés par la réglementation. Il n'y a donc pas de sujet. Les enclos sont nettoyés tous les jours, comme les loges. Pardonnez-moi d'entrer dans le détail, mais tout ce qui est effluents liquides et solides sont captés dans le foin, tout cela se transforme en fumier, et nous avons un système de recyclage avec un prestataire, il y a une filière de traitement spécifique de ces fumiers. Donc, évidemment, rien n'est rejeté dans l'eau. Et j'ajoute que pour les effluents liquides et le lavage des bâtiments, toute l'eau repart dans le réseau d'assainissement pour être ensuite traitée à la STEP.

Concernant le deuxième sujet que vous avez évoqué, la question de la volumétrie, là encore je veux vous rassurer en vous disant que l'activité du parc n'impacte pas la ressource en eau, on ne prélève pas d'eau pour le nettoyage et l'abreuvement des animaux dans la rivière. On ne prélève pas l'eau dans la rivière pour remplir les piscines des otaries et des manchots de Humboldt, nous prélevons cela sur le réseau d'Amiens Métropole. Maintenant, il faut que nous le prouvions, et pour le prouver, nous allons devoir investir. Ce sont les joies de la réglementation puisque pour montrer que le volume d'eau qui sort du zoo est le même que celui qui y entre, nous allons devoir nous équiper de 4 hydromètres pour mesurer l'eau qui passe, et un ouvrage également qui nous permettra d'enregistrer les données et de les lire. Nous allons devoir trouver 100 000 € cette année, et nous mettrons en régularisation avant la fin du printemps 2025. Mais les premières mesures que nous pouvons vous donner, c'est à peu près 300 m<sup>3</sup> d'eau par jour, c'est-à-dire un débit très limité, et le volume qui en sort est exactement le même que celui qui rentre, ou en tout cas on est sur des chiffres très proches.

**M. GEST :** Merci pour ces précisions extrêmement importantes. On finirait par se demander si l'article était véritablement fondé ou qui avait pu donner une telle information au journaliste qui l'a rédigé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**39 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.**

**M. SAVREUX :** On retrouve ici la délibération annuelle pour nos contributions aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle. Je vous propose cette année encore d'apporter notre soutien aux trois Etablissements de Coopération Culturelle d'Amiens Métropole en accordant une subvention de :

- 1 000 000 € à l'EPCC Pôle National du Cirque et Arts de la rue, contribution à laquelle il faut ajouter les 300 000 € de subvention que nous avons déjà votée.
- 1 674 800 € à l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens.
- 1 200 000 € à l'EPCC Ecole Supérieure d'Art et de Design.

Je souligne une nouvelle fois le choix fort de notre collectivité d'être sur une stabilité de notre accompagnement financier des grands opérateurs culturels du territoire. Ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Je rappelle que de nombreuses scènes nationales voient leur contribution baisser cette année partout en France et que des écoles d'art ferment. C'est le cas dans notre région avec Valenciennes. Il faut donc souligner cet effort puissant, massif de notre collectivité en faveur de nos opérateurs culturels.

**M. GEST :** Il faut bien insister sur le fait qu'il s'agit là de participations, ce qui n'a pas la même signification juridiquement qu'une subvention. C'est la raison pour laquelle nous avons scindé en deux ce qui était avant, de notre point de vue, une subvention globale. Par exemple, nous avons transformé les 1,3 million pour le Pôle National du Cirque en 1 million de participation, lui-même inscrit dans les statuts du Pôle National du Cirque, et auquel nous ajoutons une subvention de 300 000 €. Pourquoi l'avons-nous fait ? Tout simplement parce que si nous votions globalement 1,3 million, c'est cette somme qui serait inscrite dans les statuts et qui bloquerait l'évolution de ces sommes si nécessaire. Même chose pour la Maison de la Culture et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design.

**M. VOULMINOT :** Je précise que je ne prends pas part au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme PINON, MM. SAVREUX et VOULMINOT ne prennent pas part au vote.*

**40 - COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME CLUB INCLUSIF. CONVENTION.**

**M. DUFLLOT :** Dans le cadre de la stratégie positive et sportive poursuivie par la collectivité, et de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la mise en place d'un accompagnement des associations sportives dans l'enrichissement et la diversification de leur offre de pratique sportive apparaît comme un enjeu majeur.

Le programme Club Inclusif, piloté et coordonné par le Comité Paralympique et Sportif Français, vise à sensibiliser les clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap. Grâce à ce dispositif, une vingtaine d'associations de notre territoire pourraient bénéficier d'un cycle de formation en présentiel et en distanciel, d'un accompagnement pendant six mois, et de la mise en place d'un projet d'accueil individualisé par club.

Je vous propose d'accompagner ce dispositif en versant une somme de 6 000 € par session mise en place sur le territoire, couvrant les charges de la formation et de l'accompagnement de chacune des sessions.

De son côté, le Comité Paralympique et Sportif Français s'engagerait à verser cette somme aux structures déconcentrées des Fédération Française Handisport et Fédération Française de Sport Adapté.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - MAISON SPORT SANTE AMIENS METROPOLE. AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE. ARS HDF. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2028.**

**M. DUFLLOT :** Nous sommes toujours dans l'héritage des Jeux avec la mise en place et le développement de la Maison Sport Santé Amiens Métropole, avec une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2028, avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

Le champ des missions des Maisons Sport Santé dites MSS, est particulièrement large puisqu'elles ont pour objectif d'être un lieu de référence du sport santé sur leur territoire d'intervention. Le code de santé publique précise dorénavant les missions de ces Maisons Sport Santé, et il tend également à uniformiser leur fonctionnement.

Je vous rappelle que la collectivité a obtenu la certification d'État en janvier 2022, suite à l'appel à projet Maison Sport Santé auquel Amiens Métropole avait répondu en 2021. Conformément au décret du 25 avril 2023, Amiens Métropole a formalisé aussi une nouvelle demande d'habilitation en juillet 2023.

C'est dans ce contexte que je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2028 à intervenir avec l'ARS des Hauts-de-France. Cette convention définit les engagements réciproques en faveur du déploiement du sport santé en région et avec l'appui de ces Maisons Sport Santé. Ces engagements se traduisent, notamment, par un soutien financier de l'ARS au déploiement de la Maison Sport Santé d'Amiens Métropole de l'ordre de 68 784 € au titre de l'année 2024.

A noter que le budget Maison Sport Santé d'Amiens Métropole représente en dépenses de fonctionnement 182 500 € et en investissement 3 500 €, ainsi qu'en recettes et subventions, un montant de 90 866 €.

Je vous propose également d'approuver la convention-type à intervenir avec chacun des acteurs pour lesquels la Maison Sport Santé d'Amiens Métropole intervient, notamment de nombreux clubs sportifs. Elle intervient également auprès du CHU, auprès des pôles cliniques, donc un partenariat très dense avec le Pôle Santé sur Amiens et Amiens Métropole. Cette convention permettra de valoriser le travail de la Maison Sport Santé et de répondre aux exigences de l'habilitation et des conventions financières.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous actes se rapportant à la présente délibération.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE :** Quand aurons-nous un bilan d'activité de cette structure ?

**M. DUFLLOT :** Cette question a été posée lors de la dernière commission Sport, et nous avons proposé de faire ce bilan lors de la prochaine commission Sport, c'est-à-dire celle du mois de mars.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme ROY n'a pas pris part au vote.*

**42 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE THEZY-GLIMONT. COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AVRE LUCE NOYE. ACHAT D'EAU. CONVENTION.**

**M. MAQUET :** Par délibération n° 33 du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015, une convention d'achat d'eau potable avec le syndicat des Eaux de Berteaucourt-lès-Thennes avait été approuvée et déterminait les modalités de fourniture d'eau potable à la commune de Thézy-Glimont. Le syndicat des Eaux, qui a délégué à Suez Eau France la gestion de son service public de l'eau potable dans le cadre d'un contrat de DSP, a vu sa compétence Eau transférée à la Communauté de communes d'Avre Luce et Noye par arrêté préfectoral du 8 avril 2021. C'est donc avec cette collectivité et le délégataire Suez Eau France qu'Amiens Métropole a conclu une convention en février 2021 pour l'achat de l'eau potable.

Celle-ci étant arrivée à son terme, je vous propose d'approuver la nouvelle convention relative à la fourniture d'eau potable à intervenir avec le délégataire Suez Eau France et la communauté de communes d'Avre Luce et Noye, dont l'échéance est fixée au 30 juin 2026, à savoir la date de fin de la DSP en cours entre la communauté de communes et Suez.

Le tarif du m<sup>3</sup> d'eau s'élève à 0,9341 € hors-tax, correspondant au montant pratiqué lors de la dernière révision de prix de la précédente convention, et demeurant inférieur au tarif pratiqué par la communauté d'agglomération pour la vente d'eau aux communes hors territoire métropolitain.

En outre, le volume moyen annuel est de 50 000 m<sup>3</sup>/an, permettant d'estimer la dépense à 46.705 € HT, à laquelle s'ajoutent les taxes et redevances de l'Agence de l'Eau, soit un montant global de l'ordre de 49 055,50 € HT.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**MME DELAHOUSSE :** Je ne prends pas part au vote ni dans cette délibération ni dans la suivante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.*

**43 - ACCES LA DECHETTERIE D'AILLY-SUR-NOYE POUR LES HABITANTS DES COMMUNES DE REMIENCOURT ET D'ESTREES-SUR-NOYE. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE. APPROBATION.**

**MME SAVARIEGO :** Une convention avait été signée entre la Communauté de Communes Avre Luce Noye et Amiens Métropole qui permettait aux habitants des communes de Remiencourt et d'Estrées-sur-Noye d'accéder à la déchèterie d'Ailly-sur-Noye jusqu'au 31 mai 2023. Le renouvellement de cette convention n'a pas été souhaité. Cependant, une période de transition de 4 mois, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2023, a été nécessaire pour informer les habitants.

Il est ainsi proposé de régulariser cette prolongation et d'approuver la participation financière d'Amiens Métropole à raison de 45,10 € par habitant, soit une dépense de 6 645 €.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

**44 - ACCES A LA DECHETTERIE DE CAMON POUR LES HABITANTS DE LAMOTTE-BREBIERE. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME 2024-2026. APPROBATION.**

**MME SAVARIEGO :** Encore une affaire de déchetterie, mais à l'opposé, c'est-à-dire que dans le cadre de la coopération entre les deux communautés Amiens Métropole et Val de Somme, et en raison de la proximité de la commune de Lamotte Brebière de la déchetterie de Camon, il avait été convenu par convention de permettre son accès à ses habitants.

Afin de tenir compte de l'évolution du tri des déchets admis en déchetterie et de la révision des coûts, je vous propose d'approuver une nouvelle convention pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de valider la tarification suivante : 33 € par habitant au titre de l'année 2024, 34 € pour l'année 2025, et 35 € au titre de l'année 2026. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**45 - ESPACES NATURELS. BOIS COMMUNAUTAIRES. MARTELAGE ET VENTE DE BOIS SUR LE MASSIF DE FREMONTIERS 2025.**

**MME SAVARIEGO :** Il s'agit d'un dossier très courant puisque c'est la vente des bois dans nos forêts. L'ONF propose de procéder à une vente de bois pour un volume estimé à 427 m<sup>3</sup>. Ces coupes seraient opérées sur 6 parcelles situées sur le bois de Frémontiers.

Je vous propose donc d'autoriser l'ONF à marteler et mettre en vente sur pied, par appel d'offres et en bloc, les bois issus des parcelles précitées, d'en fixer le prix de retrait, puis de me désigner afin d'autoriser, en concertation avec l'ONF, la remise en vente en cas d'invendu.

La recette estimée des ventes par l'ONF représente un montant de 8 540 € minimum.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**46 - COMMUNE DE SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.**

**M. TAUFOR :** Une convention de remboursement avait été passée entre la commune de Saint-Vaast et Amiens Métropole pour l'entretien du stade Lavillette ainsi que les espaces verts de voirie. Suite au départ à la retraite de l'employé communal, il convient d'approuver une convention pour supprimer les remboursements liés à l'entretien du stade, dans la mesure où celui-ci doit être repris par la collectivité, mais maintenir les remboursements relatifs aux espaces verts.

Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**47 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

M. GEST : Je n'ai reçu aucune demande de vœu ni de question orale, et je vais donc pouvoir lever la séance et vous donner rendez-vous le 27 mars prochain.

*La séance est levée à 20h 46.*

Le Secrétaire de séance

Thomas LHERMITTE



Le Président de séance

Alain GEST

